

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2013

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
<i>Chapitre</i>	
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement	15
4. Sélection, contrôle et évaluation des partenaires d'exécution	17
5. Gestion des ressources humaines	18
6. Gestion des consultants, des experts et du personnel temporaire	19
7. Gestion des achats et des marchés	20
8. Gestion des stocks	21
9. Financement des engagements au titre des avantages du personnel	22
10. Audit et contrôle internes	22
C. Informations communiquées par l'administration	23
1. Comptabilisation en pertes de contributions à recevoir, d'avances de fonctionnement et d'autres actifs	23
2. Versements à titre gracieux	24
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	24
D. Remerciements	24
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2012	25

III.	Certification des états financiers	31
IV.	Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2013	32
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013	39
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2013	39
II.	État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013	41
III.	État des variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2013	42
IV.	État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013	43
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et l'exercice biennal 2012-2013	45
	Notes relatives aux états financiers	46

Lettres d'envoi

**Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Président
du Comité des commissaires aux comptes
par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies
pour la population**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 115.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Le Directeur exécutif
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président
du Comité des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2013, qui comprennent l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée à cette date (état V), ainsi que les notes et annexes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif d'établir les états financiers présentant une image fidèle de la situation du FNUAP selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'article 16.1 du Règlement financier du FNUAP (UNFPA/FIN/REG/Rev.10) et à l'annexe qui s'y rapporte, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2013. À cette fin, il s'est rendu dans les bureaux de pays du FNUAP au Bangladesh, au Ghana, en Indonésie, au Malawi et en Zambie et au Bureau sous-régional des Caraïbes en Jamaïque, et a examiné les opérations et activités financières au siège, à New York.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2013, que l'on trouvera au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité n'a décelé aucune erreur ou omission importante susceptible de modifier son opinion sur les états financiers du FNUAP. Il a noté que le Fonds jouissait d'une bonne santé financière, mais distingué des possibilités d'amélioration dans certains domaines : en particulier, il convient d'améliorer la gestion et le suivi des partenaires d'exécution, de rationaliser davantage la gestion des stocks, de renforcer le contrôle exercé sur les activités des bureaux sous-régionaux réorganisés et celles de leurs antennes, et de mieux évaluer leurs résultats.

Il faudrait également que le FNUAP accélère le rythme d'application des recommandations que le Comité lui avait faites (24 % d'entre elles restent en suspens), y compris celle qui a trait à l'évaluation des prestations des fournisseurs sur le terrain et les recommandations qui ont été réitérées plusieurs fois ces dernières années au sujet, notamment, des irrégularités dans l'utilisation des contrats de louage de services et des accords de louage de services particuliers.

Principales constatations

Le Comité a recensé un certain nombre de problèmes qui appellent une attention soutenue de la part de l'administration, en particulier ceux exposés ci-après :

a) *Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement*

Le Comité a examiné le processus de réorganisation des bureaux de pays du FNUAP qui comprend une régionalisation au niveau du Bureau sous-régional des Caraïbes en Jamaïque, une décentralisation au Ghana et la création d'antennes en Zambie.

Le Comité a noté que le FNUAP avait confié des fonctions de contrôle à des personnes référentes chargées d'assurer un appui continu aux bureaux décentralisés, mais il a aussi relevé des lacunes, notamment un manque de clarté quant à l'ampleur du contrôle que ces personnes étaient censées exercer sur les bureaux de pays.

Par ailleurs, aucun suivi systématique n'était effectué pour déterminer si les personnes référentes avaient atteint leurs objectifs visés.

Le Comité se demande si ces insuffisances constatées dans les activités de contrôle et de gestion ne risquent pas d'entraver les efforts visant à renforcer l'efficacité des bureaux extérieurs du FNUAP.

b) Partenariats d'exécution

À l'instar d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP applique la politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires d'exécution. En 2012, il a mis en place un outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution du fait que la politique harmonisée des transferts de fonds ne couvre que les systèmes d'achat et de gestion financière. Cet outil fait intervenir un plus grand nombre de paramètres pour l'évaluation des partenaires d'exécution, y compris leurs compétences en matière de renforcement des capacités.

Le Comité a constaté que, sur les 112 partenariats d'exécution qu'il avait examinés dans les quatre bureaux de pays, 85 partenaires (soit 76 %) n'étaient pas évalués au moyen de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution, mais uniquement dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui ne prend pas en compte des domaines importants tels que la gouvernance et la capacité d'initiative, la gestion des ressources humaines, des programmes et des connaissances, les relations de partenariat ou les procédures de suivi et d'évaluation.

Le Comité constate qu'une évaluation partielle aggrave le risque de collaborer avec des partenaires n'ayant pas les capacités voulues pour exécuter les missions essentielles du FNUAP.

c) Gestion des ressources humaines

Le Comité a constaté qu'au 30 novembre 2013, le taux de vacance de postes dans les bureaux de pays était de 15 %, contre 14 % en 2012. Il y avait 417 postes vacants au FNUAP, dont 287 (69 %) dans les bureaux de pays. Bon nombre des postes vacants sont indispensables à la bonne exécution des activités des bureaux de pays car ce sont des postes importants de représentant dans le pays, de représentant adjoint, de chef des opérations internationales, d'analyste de programmes et de spécialiste technique. Le recrutement des titulaires de ces postes vacants a accusé des retards de un à sept mois et le Comité a constaté que, dans la plupart des cas, plus de six mois s'étaient écoulés entre la date de publication de l'avis de vacance et la date de l'engagement, alors que l'objectif fixé par le FNUAP était de quatre mois.

Ces périodes de vacance prolongées pour des postes clefs font obstacle à une coordination et une supervision efficaces des activités des bureaux extérieurs du FNUAP.

d) Gestion des achats et des marchés

Le Comité a examiné 1 758 commandes de biens et de services d'une valeur unitaire inférieure à 50 000 dollars, passées par deux bureaux de pays, et constaté que les prestations des fournisseurs n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation au terme de l'exécution des contrats. Or, le Manuel des politiques et procédures de passation des marchés préconise une évaluation pour ce type de fournisseurs.

La procédure en vigueur pour le suivi des appréciations portées sur les fournisseurs laisse à désirer; il faudrait la renforcer en vue d'assurer un suivi et une évaluation continus, notamment une évaluation des prix et de la qualité des biens et des services fournis, du respect des délais d'exécution, du service après-vente et de l'esprit de coopération.

e) *Gestion des stocks*

Le FNUAP a fait des progrès notables dans l'établissement des soldes des stocks des bureaux extérieurs grâce à l'utilisation d'un nouveau système de gestion des stocks, mais ce nouveau système est sous-utilisé étant donné que certains agents de liaison n'ont pas les compétences voulues pour produire des rapports indiquant la valeur des stocks détenus par les bureaux de pays par son intermédiaire.

Recommandations

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé des recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport et qui sont récapitulées par thèmes ci-dessous. Il recommande principalement au FNUAP de faire ce qui suit :

Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement

a) i) Faire en sorte que les activités des bureaux décentralisés couvrent l'évaluation des antennes, en veillant à ce que celles-ci respectent les obligations énoncées dans les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés; ii) établir une description claire du rôle et des responsabilités des bureaux de pays et des bureaux décentralisés; et iii) faire en sorte que les bureaux ne soient pas en sous-effectifs et fixer, à l'intention des personnes référentes, des objectifs de résultats et des critères de suivi et d'évaluation systématiques permettant de contrôler la qualité et la rapidité de l'exécution des tâches;

Partenariats d'exécution

b) Envisager d'harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution;

Gestion des ressources humaines

c) Veiller à l'établissement d'une représentation adéquate dans les bureaux de pays pour la coordination et la supervision de leurs activités en pourvoyant d'urgence les postes restés vacants depuis longtemps, afin de s'assurer que le FNUAP dispose d'un personnel suffisant pour atteindre les objectifs liés à ses programmes;

Gestion des achats et des marchés

d) Utiliser dûment l'outil conçu pour l'évaluation des fournisseurs et veiller à ce que les bureaux de pays évaluent les prestations des fournisseurs de biens et de services auxquels ils ont passé des commandes d'une valeur de moins de 50 000 dollars afin d'identifier les lacunes à corriger;

Gestion des stocks

e) **Recenser les besoins de formation des utilisateurs du système de gestion des stocks et perfectionner leurs compétences aux fins d'une meilleure gestion des stocks et d'une meilleure communication de l'information sur les stocks.**

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population est un organisme international de développement qui défend le droit de chacun – femme, homme ou enfant – à vivre en bonne santé et à bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données démographiques pour élaborer des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que toutes les grossesses soient voulues, que chaque femme puisse accoucher en toute sécurité, que les jeunes ne contractent pas le VIH/sida et que les filles et les femmes soient toutes traitées dignement et respectueusement.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année financière terminée le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2013 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. À cette fin, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays du FNUAP au Bangladesh, au Ghana, en Indonésie, au Malawi et en Zambie, et au Bureau sous-régional des Caraïbes en Jamaïque, et a examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

5. Outre la vérification des états financiers, le Comité a procédé à différents examens de la gestion du FNUAP en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, en s'intéressant particulièrement à la gestion des achats et des marchés, à la gouvernance, à la responsabilité et à la transformation des modes de fonctionnement, à la gestion des ressources humaines et aux partenariats d'exécution.

6. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec la Division des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur un total de 45 recommandations formulées par le Comité en 2012, 34 (soit 76 %) avaient été appliquées intégralement et 11 (soit 24 %) partiellement. On trouvera le détail de ces recommandations à l'annexe du présent rapport.

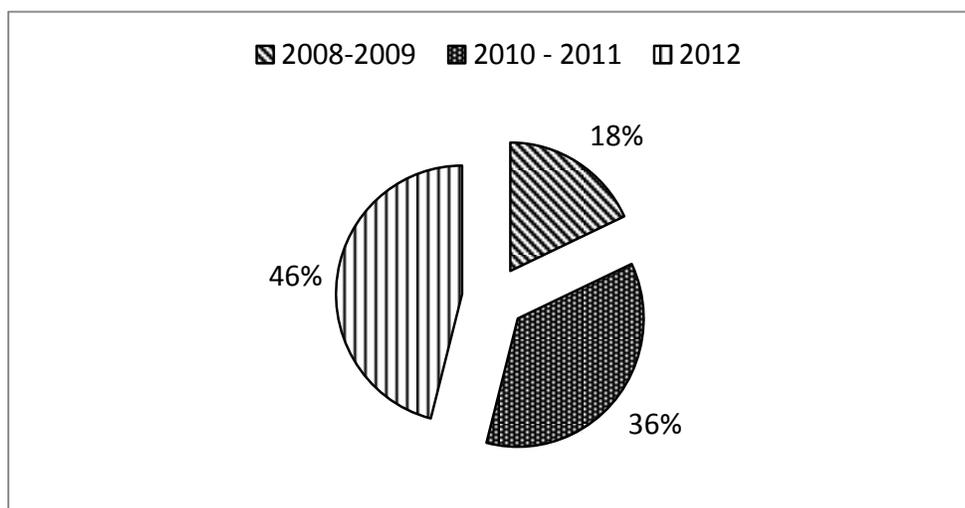
8. Le Comité a évalué les 11 recommandations qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement et observé que 2 (soit 18 %) remontaient à l'exercice biennal 2008-2009, 4 (soit 36 %) à l'exercice biennal 2010-2011 et 5 (soit 46 %) à l'année financière terminée en 2012. La répartition chronologique de ses recommandations antérieures est indiquée dans la figure I.

9. Le Comité s'inquiète de la lenteur constatée dans l'application des recommandations qu'il a faites au FNUAP au sujet de l'évaluation des prestations des fournisseurs sur le terrain, et de celles qui sont été réitérées depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne la conclusion de contrats de louage de services et d'accords de louage de services particuliers qui ne sont pas conformes aux principes du FNUAP en la matière.

Figure I

Répartition chronologique des recommandations antérieures du Comité qui n'ont été mises en œuvre que partiellement

(En pourcentage)



Source : États financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

2. Aperçu de la situation financière

Résultats des activités

10. Pour l'année considérée, le FNUAP a fait état de produits d'un montant total de 976,7 millions de dollars et de charges d'un montant total de 913,3 millions de dollars, soit un excédent de 63,4 millions de dollars. Le montant total des produits a

diminué de quelque 11,6 millions de dollars, soit de 1,2 %, entre 2012 (988,3 millions de dollars) et 2013 (976,7 millions de dollars). La diminution du montant total des produits pendant l'année considérée s'explique par la baisse des contributions préaffectées. Par ailleurs, les charges ont augmenté de 82,1 millions de dollars, soit de 9,9 %, passant de 831,2 millions de dollars en 2012 à 913,3 millions de dollars en 2013, ce qui s'explique par l'alourdissement des activités de programme du FNUAP.

11. Les autres ressources, qui s'élèvent à 470,6 millions de dollars (contre 503,1 millions en 2012), représentent 48 % du montant des produits, ce qui montre que les activités du FNUAP continuent d'être en majorité financées au moyen de fonds préaffectés et exécutées sur la base de demandes particulières des donateurs.

Analyse des ratios

12. L'analyse des principaux ratios financiers du FNUAP montre que celui-ci a de bons ratios de liquidité pour 2013, comparables à ceux constatés en 2012, et dispose de suffisamment de liquidités pour régler ses engagements venant à échéance sans recourir à ses actifs immobilisés (voit le tableau ci-dessous).

Tableau
Analyse des ratios financiers du FNUAP

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Total de l'actif/total du passif^a		
Actif/passif	2,9	2,2
Ratio de liquidité générale^b		
Actifs courants/passifs courants	4,6	2,8
Ratio de liquidité relative^c		
Trésorerie plus placements plus créances/passif courants	4,2	2,6
Ration de liquidité immédiate^d		
Trésorerie plus placements/passifs courants	0,7	1,3

Source : États financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

^a Mesure la solvabilité.

^b Mesure la capacité de régler les dettes à court terme.

^c Évaluation plus prudente que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants, qu'il est plus difficiles à convertir en liquidités. Plus ce ratio est élevé, plus la situation financière à court terme est liquide.

^d Compare le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des placements qui font partie des actifs courants et le montant des passifs courants.

3. Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement

Réorganisation du FNUAP

13. En 2007, le FNUAP a engagé un processus de réorganisation en créant des bureaux sous-régionaux et des bureaux de pays décentralisés. L'objectif de ce

processus était notamment de trouver des stratégies innovantes permettant de toucher certains groupes, en général les personnes les plus isolées et les plus vulnérables vivant dans des pays dont la taille et l'emplacement constituent un défi.

14. Le Comité a examiné les activités menées en la matière depuis le mois de juillet 2008 au Bureau sous-régional des Caraïbes (Jamaïque), depuis 2012 à Tamale (Ghana) et depuis le mois de mars 2013 en Zambie. Il a constaté qu'un certain nombre d'obstacles freinaient le processus de réorganisation et compromettaient la réalisation des objectifs, à savoir :

a) Le FNUAP a confié des responsabilités de contrôle à des fonctionnaires en poste dans des bureaux sous-régionaux ou de pays, qui ont été désignés personnes référentes pour les antennes, mais ces fonctionnaires ne se sont pas acquittés de leur mission de contrôle. À titre d'exemple, dans un bureau de pays, le Comité a constaté que la personne référente était l'adjoint du représentant dans le pays, qui était occupé par ses fonctions courantes de direction et de planification;

b) Les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés ne contenaient pas d'informations définissant clairement les fonctions de support et de contrôle que les personnes référentes devaient exercer à l'appui des antennes. Par ailleurs, aucun mécanisme déterminé ne permet de savoir de façon systématique si les personnes référentes ont atteint les objectifs visés. En conséquence, compte tenu du manque de clarté des responsabilités qui leur ont été confiées, les différentes personnes référentes déterminent elles-mêmes leur propre mission et aucun dispositif fiable ne permet véritablement d'évaluer les résultats;

c) Deux antennes ont été créées en Zambie sans qu'ait été menée l'étude de viabilité justifiant cette décision, ni qu'aient été établis les documents faisant état des charges engagées, de la structure, des tâches et des responsabilités de ces bureaux auxiliaires, contrairement aux règles énoncées dans les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés;

d) Une antenne établie au Ghana était en sous-effectifs, trois des cinq postes créés étant vacants sans que le processus de recrutement ait été engagé. En outre, 14 membres du personnel des antennes ghanéennes, y compris les directeurs, étaient liés par un contrat de louage de services, en violation des directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés. Au paragraphe 12 de ces directives, il est dit que les antennes doivent être pleinement intégrées à la structure du bureau de pays et, idéalement, dirigées par un membre du personnel du FNUAP. Le fait que le bureau décentralisé ne sera pas dirigé par un membre du personnel du FNUAP doit être précisé dans l'étude de viabilité. Par ailleurs, au paragraphe 39 des directives, il est recommandé que les membres du personnel technique ou chargé du programme relèvent de contrats à durée déterminée (fonctionnaires recrutés sur le plan international ou national);

e) Les antennes établies en Zambie ont fait office de bureaux de projet relevant du Gouvernement et n'étaient pas pleinement placées sous le contrôle du bureau de pays du FNUAP. Cet arrangement, qui n'est pas conforme aux directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés, a pour effet de laisser au gouvernement hôte le soin d'exercer les fonctions de suivi et de supervision des deux antennes, fonctions qui sont normalement remplies par le FNUAP.

15. Le Comité est inquiet de ce que les insuffisances constatées dans les activités de contrôle et de gestion aient des conséquences négatives sur la réalisation de l'objectif consistant à améliorer l'efficacité des antennes.

16. **Le FNUAP a accepté les recommandations du Comité suivantes : a) faire en sorte que les activités des bureaux décentralisés couvrent l'évaluation des antennes, en veillant à ce que celles-ci respectent les obligations énoncées dans les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés; b) établir une description claire du rôle et des responsabilités des bureaux de pays et des bureaux décentralisés; c) faire en sorte que les bureaux ne soient pas en sous-effectifs et fixer, à l'intention des personnes référentes, des objectifs de résultats et des critères de suivi et d'évaluation systématiques permettant de contrôler la qualité et la rapidité de l'exécution des tâches.**

4. Sélection, contrôle et évaluation des partenaires d'exécution

Rappel des faits

17. En 2013, le FNUAP a conclu 1 597 accords de partenariat d'exécution devant contribuer à la bonne exécution de son mandat dans le cadre de programmes et de projets de terrain, et a fait état de charges liées à ces partenariats d'un montant de 221,5 millions de dollars (soit 24 % du montant total des charges du FNUAP). Le Comité a examiné les procédures du FNUAP concernant la sélection, l'évaluation et le suivi des partenaires et vérifié qu'elles étaient conformes aux procédures de gestion des risques d'inexécution, d'erreur et de fraude.

Évaluation des partenaires d'exécution

18. Le FNUAP, comme d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, applique la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour évaluer ses partenaires d'exécution dans les domaines des systèmes d'achat et de la gestion financière. En 2012, il a commencé d'utiliser un outil d'évaluation plus complet, dit outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution, considérant que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ne suffisait pas pour évaluer ses partenaires. Le nouvel outil, doté de paramètres plus nombreux, permet d'évaluer les partenaires d'exécution, y compris leurs compétences en matière de renforcement des capacités.

19. Le Comité a constaté que, sur les 112 partenariats d'exécution qu'il avait examinés dans les quatre bureaux de pays, 85 partenaires (soit 76 %) n'étaient pas évalués au moyen de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution, mais uniquement dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui ne prend pas en compte des domaines importants tels que la gouvernance et la capacité d'initiative, la gestion des ressources humaines, des programmes et des connaissances, les relations de partenariat ou les procédures de suivi et d'évaluation. Ces faits aggravent le risque de collaborer avec des partenaires n'ayant pas les capacités nécessaires pour exécuter les missions essentielles du FNUAP.

20. Le FNUAP a informé le Comité qu'il prévoyait de réaliser les prochaines évaluations en utilisant une application en ligne de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution en 2014. Le lancement de cet outil en ligne serait

accompagné de campagnes de sensibilisation et d'initiatives de formation dans les bureaux locaux.

21. Le FNUAP a accepté la recommandation du Comité consistant à envisager d'harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution.

Retards pris dans la signature des programmes de travail annuels

22. Le Comité a constaté que des retards importants avaient été pris dans la signature des programmes de travail annuels des partenaires d'exécution. Sur les 58 programmes examinés au bureau sous-régional des Caraïbes en Jamaïque et dans les bureaux extérieurs du Bangladesh et du Ghana, 26 (soit 45 %) avaient été signés de quatre à neuf mois après la date d'application prévue. En conséquence, les versements de fonds aux partenaires avaient eu lieu tardivement, aux deuxième et troisième trimestres et non en début d'année, si bien que les délais fixés pour l'exécution des programmes et la réalisation des projets n'avaient pas été respectés.

23. Le FNUAP a expliqué les retards par le fait que certains gouvernements partenaires avaient tardé à signer les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, que des partenaires d'exécution avaient manqué de capacités pour achever le précédent cycle d'activités avant de signer les nouveaux programmes de travail annuel et que le niveau de rotation du personnel était élevé.

24. Le Comité s'inquiète que le processus de sélection des partenaires d'exécution n'ait pas permis de diminuer les risques de collaborer avec des partenaires d'exécution défaillants et considère qu'il convient d'arrêter des modalités de décaissement de fonds adéquates, qui permettent d'éviter les retards inutiles dans l'application des programmes et la réalisation des projets.

25. Le Comité recommande au FNUAP de convenir avec ses partenaires qu'ils respectent les termes des accords conclus et de faire en sorte que les programmes de travail annuels soient signés avant la réalisation de nouveaux projets.

5. Gestion des ressources humaines

Vacances de poste

26. Le Comité a constaté qu'au 30 novembre 2013, le taux de vacance de postes dans les bureaux de pays était de 15 %, contre 14 % en 2012. Il y avait 417 postes vacants au FNUAP, dont 287 (69 %) dans les bureaux de pays. Bon nombre des postes vacants sont indispensables à la bonne exécution des activités des bureaux de pays car ce sont des postes importants de représentant dans le pays, de représentant adjoint, de chef des opérations internationales, d'analyste de programmes et de spécialiste technique.

27. Le recrutement des titulaires de ces postes a accusé des retards de un à sept mois. Par exemple, pour deux des cinq postes pourvus dans un bureau de pays, plus de six mois se sont écoulés entre la date de publication de l'avis de vacance et la date de l'engagement, alors que l'objectif fixé par le FNUAP pour le recrutement était de quatre mois.

28. Le FNUAP a informé le Comité que certains postes étaient laissés vacants délibérément, des changements structurels étant prévus dans beaucoup de bureaux du fait de la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique et du nouveau modèle d'activité lié à ce plan.

29. Le Comité craint que si les postes de responsable restent trop longtemps vacants, la réalisation de l'objectif du FNUAP qui consiste à assurer la présence d'un personnel adéquat dans les bureaux de pays pour coordonner et superviser les activités de ceux-ci ne soit compromise.

30. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce qu'il y ait dans les bureaux de pays un personnel adéquat apte à coordonner et à superviser leurs activités en pourvoyant d'urgence les postes restés vacants depuis longtemps, afin d'atteindre plus efficacement les objectifs liés à ses programmes.

6. Gestion des consultants, des experts et du personnel temporaire

Utilisation des contrats de louage de services et des accords de louage de services particuliers

31. Sachant que des consultants, des experts et des temporaires ont été recrutés en vertu de contrats de louage de services dans les bureaux de pays du FNUAP pour un montant total de 4,6 millions de dollars, le Comité a relevé les anomalies suivantes :

a) Sur les 50 membres du personnel de quatre bureaux de pays qui étaient recrutés en vertu de contrats de louage de services, neuf exerçaient des fonctions essentielles incombant aux postes d'administrateur chargé de l'appui aux opérations, de technicien principal, d'assistant administratif et d'assistant financier, tous des postes permanents, alors qu'aux termes des directives relatives au recrutement du FNUAP, le personnel recruté en vertu d'un contrat de louage de services doit l'être seulement pour une courte période ne dépassant pas un an et exercer des fonctions non essentielles;

b) Dans un bureau de pays, trois des neuf titulaires de contrat ont été recrutés pour une période de plus de 12 mois, alors que d'après le mode d'emploi des contrats de louage de services, ces contrats doivent être conclus pour un minimum de six mois renouvelable, mais ne doivent pas dépasser 12 mois successifs;

c) Le FNUAP a mis au point un système en ligne pour le contrôle, le suivi et la communication de l'information sur les accords de louage de services particuliers et les contrats de louage de services des bureaux extérieurs. Toutefois, ce système n'était pas utilisé par tous les six bureaux de pays qui ont reçu la visite du Comité, en raison de défauts de configuration liés notamment à l'incapacité d'établir des rapports corrects quand le besoin se faisait sentir et au fait que le récapitulatif des données d'entrée n'était pas configuré dans le système;

d) En examinant 25 accords de louage de services particuliers et contrats de louage de services de trois bureaux de pays, le Comité a constaté que l'évaluation du comportement professionnel de neuf titulaires avait été effectuée un ou deux mois après les délais prescrits, et que le travail de cinq titulaires n'avait pas été évalué du tout. Or, suivant les principes directeurs du FNUAP en matière de contrats de louage de services, le travail du titulaire d'un contrat de ce type doit être évalué deux mois avant l'expiration de son contrat et la prolongation de son engagement

doit être dûment justifiée à la section VII du formulaire d'évaluation. Par ailleurs, selon le mode d'emploi des accords de louage de services particuliers, le travail des titulaires de ces accords doit être évalué avant le paiement de leurs honoraires.

32. Le FNUAP a expliqué au Comité que le personnel recruté en vertu de contrats de louage de services était nécessaire pour faire face au surcroît de travail car le personnel engagé pour une durée déterminée était peu nombreux au regard de l'envergure du programme.

33. Le Comité estime que si le FNUAP continue de recruter du personnel en vertu de contrats de louage de services pour exercer des fonctions essentielles, il ne pourra pas se doter d'un personnel interne fiable apte à exécuter des tâches courantes. Par ailleurs, si le comportement professionnel des titulaires d'accords de louage de services particuliers et de contrats de louage de services n'est pas évalué, le FNUAP risque de retenir à son service des personnes dont le travail ne donne pas satisfaction.

34. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer au guide du recrutement et : a) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas utilisés comme substitut des contrats à durée déterminée; b) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas conclus pour une durée dépassant celle stipulée dans le mode d'emploi de ce type de contrats; et c) de reconfigurer l'outil en ligne de manière que le travail des titulaires d'accords de louage de services particuliers et de contrats de louage de services puisse être évalué dans les délais prescrits.

7. Gestion des achats et des marchés

Évaluation des fournisseurs

35. Dans son précédent rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.7, par. 88 à 91), le Comité avait relevé, au niveau des bureaux de pays, des irrégularités quant à l'évaluation des fournisseurs et avait recommandé au FNUAP de se conformer à ses politiques et procédures en la matière.

36. En 2013, le Comité a constaté que deux bureaux de pays qui ont passé 1 758 commandes n'évaluaient pas les prestations des fournisseurs de biens et services si la valeur des commandes passées était inférieure à 50 000 dollars, contrairement à ce qui est préconisé au paragraphe 13.2 du Manuel des politiques et procédures de passation des marchés.

37. Le Comité constate avec préoccupation que les prestations des fournisseurs continuent d'être insuffisamment contrôlées et estime que le FNUAP doit améliorer ce suivi en évaluant les prix et la qualité des biens et des services fournis, le respect des délais d'exécution, les services après-vente et la coopération générale.

38. Le FNUAP a informé le Comité que, pour garantir l'exactitude des informations et l'évaluation régulière des fournisseurs, il était en train de mettre à jour la base de données des fournisseurs. Le Service des achats vérifie que dans les bureaux de pays et au siège, l'évaluation obligatoire des fournisseurs est bien effectuée à l'aide de l'application conçue à cette fin.

39. Le Comité recommande au FNUAP d'utiliser dûment l'outil conçu pour l'évaluation des fournisseurs et de veiller à ce que ses bureaux de pays évaluent les prestations des fournisseurs de biens et de services auxquels ils ont passé des

commandes d'une valeur de moins de 50 000 dollars afin de repérer les irrégularités et d'apporter des améliorations.

Établissement d'accords à long terme pour les services régulièrement demandés

40. Les accords à long terme permettent au FNUAP de commander des biens ou des services auprès du fournisseur adjudicataire, selon un ensemble de conditions préétablies (prix forfaitaire, niveau de qualité, méthode de commande et délais de livraison) pour une période de temps déterminée mais sans aucune obligation légale de commander des quantités minimales ou maximales. Ces accords sont aussi destinés à assurer la fourniture immédiate de marchandises disponibles en stock, en cas d'urgence.

41. Le Comité a constaté que trois bureaux extérieurs avaient consacré un total de 1 million de dollars (14 %) de dépenses de fonctionnement à l'acquisition de biens et de services tels que l'entretien des véhicules, l'hébergement en hôtel, les travaux d'impression et de publication ainsi que les transports et les communications. Aux termes de la section 11.4 des procédures de passation des marchés du FNUAP, l'approvisionnement en services qui sont régulièrement demandés doit faire l'objet d'accords à long terme; or, les bureaux en question n'avaient pas conclu d'accords de ce type.

42. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait élaboré un plan d'action prévoyant, à l'intention des bureaux extérieurs, des directives sur l'établissement d'accords à long terme pour l'approvisionnement en biens et services qui sont régulièrement demandés. Le Service des achats organise également une formation à l'échelle de l'organisation afin de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques en matière d'achats.

43. Tout en saluant les initiatives du FNUAP, le Comité estime que l'absence d'accords à long terme empêche le FNUAP de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer les relations avec les fournisseurs.

44. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour établir des accords à long terme pour la fourniture des services demandés régulièrement par les bureaux extérieurs.

8. Gestion des stocks

45. Dans son rapport précédent (A/68/5/Add.7, par. 35 à 40), le Comité avait recommandé au FNUAP de veiller à ce que le nouveau module (Channel) du système de gestion des stocks soit convenablement utilisé dans les bureaux extérieurs, notamment afin d'accroître la fiabilité des soldes des stocks indiqués dans les états financiers. Le FNUAP a fait des progrès notables dans l'établissement des soldes des stocks des bureaux extérieurs grâce à l'utilisation du module Channel, mais certains agents de liaison chargés des stocks n'ont pas les compétences voulues pour produire à tout moment des rapports indiquant la valeur des stocks détenus par les bureaux de pays à l'intérieur du système. L'investissement dans le système de gestion des stocks Channel perd de sa valeur si celui-ci est peu utilisé.

46. Le FNUAP a informé le Comité que les agents de liaison chargés des stocks dans les bureaux extérieurs sont encore en train d'apprendre à bien utiliser le système et d'acquérir les compétences techniques voulues.

47. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de recenser les besoins de formation des utilisateurs du système de gestion des stocks et de perfectionner leurs compétences aux fins d'une meilleure gestion des stocks et d'une meilleure communication de l'information sur les stocks.

9. Financement des engagements au titre des avantages du personnel

48. En réponse à une recommandation antérieure du Comité (A/68/5/Add.7, par. 30 à 34) tendant à ce qu'il réduise au minimum les obligations non financées au titre des avantages du personnel, le FNUAP a mis en œuvre un plan quinquennal faisant intervenir trois sources de financement : a) les intérêts produits par les placements existants; b) un pourcentage prélevé sur la masse salariale; et c) les transferts discrétionnaires des soldes disponibles en fin d'année.

49. Le Comité a constaté que, pour l'année terminée le 31 décembre 2013, les engagements non financés au titre des avantages du personnel s'élevaient à 102,1 millions de dollars, soit une baisse de 35,8 millions de dollars, qui s'explique essentiellement par les 21,8 millions de dollars de fonds additionnels provenant du plan de financement établi et d'un gain actuariel résultant de l'augmentation du taux d'actualisation à 5,01 % (contre 4,0 % en 2012).

50. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de redoubler d'efforts pour combler les déficits de financement des engagements au titre des avantages du personnel selon l'échéancier proposé.

10. Audit et contrôle internes

51. La Division des services de contrôle interne du FNUAP est chargée : a) d'examiner l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et l'efficacité de l'utilisation des ressources; et b) d'enquêter sur les allégations de violation des règlements, des normes, des politiques ou des instructions administratives en vigueur.

Application des recommandations des auditeurs internes

52. Au 31 décembre 2013, quelque 123 recommandations des auditeurs internes restaient classées comme actives, dont 91 (74 %) concernaient les bureaux de pays et 32 (26 %) les services du Siège et les fonctions essentielles. Sur ces 123 recommandations, 6 (5 %) ont été formulées durant l'exercice biennal 2008-2010, 27 (22 %), en 2011, 8 (7 %), en 2012 et 82 (67 %), en 2013; 41 (33 %) de ces recommandations sont restées en suspens depuis plus de 18 mois, d'après l'évaluation du 31 décembre 2013.

53. Le Comité est préoccupé par le fait que la moitié des recommandations en suspens étaient hautement prioritaires et par la lenteur avec laquelle ces recommandations sont appliquées. Le FNUAP doit, de toute urgence, accélérer le rythme d'application et remédier aux irrégularités visées dans les recommandations. Il convient d'accorder une attention particulière aux recommandations portant sur les points suivants : organigramme et effectifs; planification, exécution et suivi des

programmes; exécution nationale; gestion des stocks; et gestion des ressources et des achats.

54. Le Comité recommande au FNUAP de déterminer les raisons pour lesquelles l'application des recommandations est si lente, de mieux suivre les progrès accomplis et de bien en rendre compte à l'équipe de direction.

Évaluation des risques par la Division des services de contrôle interne

55. Selon le plan de travail de l'audit interne pour 2013, les unités administratives à haut risque devaient être soumises à vérification sur un cycle de neuf ans et les unités à moyen et faible risque sur un cycle de 17 ans. Il est prévu dans le budget pour 2014-2017 une augmentation des ressources pour l'audit interne et la création de deux postes afin de raccourcir les cycles d'audit des unités administratives à haut risque et à risque moyen à 5 ans et à 10 ans, respectivement; la certification des unités administratives à faible risque sera assurée par la vérification régulière de leurs opérations financières importantes. Les fonctions essentielles seront couvertes sur un cycle de 15 ans, y compris les informations en retour et les garanties relatives à l'efficacité opérationnelle de ces fonctions obtenues au moyen des audits des unités administratives.

56. Le Comité constate que le plan de travail de l'audit interne pour 2014 est meilleur, mais il estime que les cycles d'audit de 10 ans et de 5 ans sont encore trop longs par rapport à d'autres organismes des Nations Unies qui mènent autant d'activités sur le plan mondial et dont les bureaux de pays à haut risque ou à risque moyen sont pourtant soumis à vérification tous les deux à cinq ans.

57. Le FNUAP a informé le Comité qu'il se propose d'entreprendre une étude visant à comparer les ressources allouées aux audits dans les organismes en termes de pourcentage du volume total des transactions et des ressources du programme. De la même manière, il comparera la proportion des unités administratives à haut risque, à risque moyen et à faible risque entre ces organismes.

58. Le Comité recommande au FNUAP de déterminer les degrés d'assurance appropriés pour les unités administratives à haut risque ou à risque moyen et de doter ses services d'audit des ressources voulues pour leur permettre d'adapter leurs cycles d'audit aux degrés d'assurance choisis.

C. Informations communiquées par l'administration

59. Le FNUAP a communiqué les informations ci-après concernant la comptabilisation en pertes, les versements à titre gracieux et les cas de fraude et de présomption de fraude.

1. Comptabilisation en pertes de contributions à recevoir, d'avances de fonctionnement et d'autres actifs

60. Le FNUAP a informé le Comité que des contributions à recevoir, des dépenses non justifiées afférentes à l'exécution nationale, des avances de fonctionnement et d'autres actifs, d'un montant total de 426 494 dollars, avaient été comptabilisés en pertes.

2. Versements à titre gracieux

61. Le FNUAP a déclaré qu'un montant de 75 000 dollars avait été versé à des fonctionnaires nationaux détachés par leurs gouvernements aux bureaux de pays en Chine et en République populaire démocratique de Corée et que cette rémunération n'ouvrait pas droit à pension.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

62. Le Fonds a informé le Comité que deux cas de présomption de fraude avaient été portés à l'attention de l'administration sur la base des informations fournies par les bureaux de pays :

a) Demande de remboursement de dépenses au titre de la sécurité sans présentation des pièces justificatives appropriées; le montant du remboursement demandé était de 20 000 dollars environ mais aucun versement n'a été effectué et il n'y a donc eu aucun coût pour le FNUAP;

b) Utilisation du reliquat des fonds servant à l'organisation d'une réception officielle pour payer des repas personnels.

D. Remerciements

63. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(Signé) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Signé) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Annexe

**État d'avancement de l'application
des recommandations formulées par le Comité
des commissaires aux comptes pour l'année
terminée le 31 décembre 2012^a**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
1. Envisager de réviser la procédure applicable à la cessation de service	50	2006-2007	X	
2. Contrôler et suivre les comptes créditeurs	58	2006-2007	X	
3. Régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues	197	2006-2007	X	
4. Rappeler aux fournisseurs et demandeurs l'importance d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs, et ce tant que le système actuel sera exploité	379	2006-2007	X	
5. Revoir le mode de fonctionnement du Service central des états de paie	53	2008-2009	X	
6. Prendre les mesures voulues pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer tous les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite arrivant à échéance au cours des exercices à venir, en s'assurant que l'information porte effectivement sur la bonne période	90	2008-2009	X	
7. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), veiller à ce que les versements faits au personnel sur la base des états de paie soient pris en compte en temps voulu dans les avances consenties au personnel inscrites au grand livre	114	2008-2009	X	
8. Respecter la règle de gestion financière 114.4 c) du FNUAP concernant les paiements effectués sans document d'engagement de dépenses (bureau du FNUAP au Nigéria)	215	2008-2009		X
9. Veiller à ce que les bureaux de pays présentent les états certifiés de leurs biens en temps voulu, conformément à la politique de gestion des biens du FNUAP	256	2008-2009	X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
10. Mise à jour par le FNUAP du module de gestion des biens dans le système Atlas, en saisissant les indications de lieu correctes pour chaque bien, conformément à la politique de gestion des biens du FNUAP	262	2008-2009		X
11. Renforcer les mécanismes de contrôle de la gestion des biens sur le terrain, soit : a) par l'examen des orientations données aux bureaux de pays; soit b) par des activités de formation à la gestion des biens. Les initiatives doivent être axées sur la présentation en temps voulu des états certifiés des biens; l'amélioration de l'identification et de l'enregistrement des biens, ainsi que les procédures d'inventaire.	267	2008-2009	X	
12. a) Faire le nécessaire pour que les opérations de comptabilisation des congés du personnel recruté sur le plan international en poste dans les bureaux de pays soient enregistrées dans le système; et b) mettre en œuvre des méthodes et procédures permettant de comptabiliser précisément les engagements au titre des congés accumulés dans les états financiers	309	2008-2009	X	
13. Introduire le système de gestion des stocks dans les bureaux de pays	25	2010-2011	X	
14. a) Liquider tous les soldes d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) procéder régulièrement au rapprochement des comptes, afin d'appliquer la circulaire; c) envisager de réviser la procédure applicable à la cessation de service, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études soient recouvrées avant la fin de service de l'intéressé	33	2010-2011	X	
15. Assurer le suivi auprès des donateurs de manière à ce que les fonds disponibles soient utilisés pour l'exécution des programmes, ou reversés sans délais aux donateurs	39	2010-2011	X	
16. Veiller à la clôture financière dans les délais des projets financés au moyen de fonds préaffectés et clos sur le plan opérationnel	46	2010-2011	X	
17. Le système des Nations Unies doit remanier le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en vue de remédier aux causes de son dysfonctionnement et d'évaluer si elle doit être maintenue ou modifiée, ou s'il est possible de mettre au point d'autres modèles au service des objectifs de départ.	64	2010-2011	X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
18. a) Envisager de modifier les directives relatives à l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds de manière à définir précisément les rôles et responsabilités y relatives; et b) conjointement avec d'autres organismes, fixer un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette politique dans les bureaux de pays	65	2010-2011	X	
19. a) Examiner si, au FNUAP, les responsabilités ont été correctement alignées aux fins de sa participation active à la politique harmonisée concernant les transferts des fonds; b) examiner les rapports d'évaluation et d'audit en vue de recenser les besoins des partenaires d'exécution et de renforcer les capacités; et c) appliquer correctement le cadre de la politique harmonisée afin de garantir que les fonds sont utilisés aux fins prévues	66	2010-2011	X	
20. a) Prendre des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues; b) transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs	74	2010-2011	X	
21. a) Définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux doivent exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) fournir aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour leur permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; et c) élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux	83	2010-2011		X
22. Remédier aux faiblesses de l'architecture des bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne	84	2010-2011		X
23. Prendre les mesures voulues pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer tous les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite arrivant à échéance au cours des exercices à venir, en s'assurant que l'information porte effectivement sur la bonne période	90	2010-2011	X	
24. Respecter les politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs en vigueur au FNUAP	91	2010-2011		X

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
25. a) Améliorer l'examen des dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, afin de limiter le nombre de dossiers présentés a posteriori	103	2010-2011	X	
26. Mettre au point des procédures de gestion des contrats adaptées qui permettent au FNUAP de savoir quand les contrats approchent de leur date d'expiration et de lancer ainsi la procédure d'achat suffisamment à l'avance	104	2010-2011	X	
27. Réviser les contrats de louage de services de sorte que les fonctions essentielles ne soient pas assurées par des vacataires (bureau de pays du Népal)	108	2010-2011	X	
28. Évaluer les contrats de louage de services et justifier leur renouvellement (bureau du Soudan)	110	2010-2011	X	
29. Renforcer les mécanismes de contrôle de la gestion des biens sur le terrain, soit : a) par l'examen des orientations données aux bureaux de pays; soit b) par des activités de formation à la gestion des biens. Les initiatives doivent être axées sur la présentation en temps voulu des états certifiés des biens, l'amélioration de l'identification et de l'enregistrement des biens, ainsi que les procédures d'inventaire	115	2010-2011	X	
30. Effectuer périodiquement des inventaires physiques pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre des biens	116	2010-2011	X	
31. Mettre au point et exécuter dans les meilleurs délais le plan de reconfiguration de certains postes	126	2010-2011	X	
32. Mettre en place des procédures prévoyant que les états de paie soient rapprochés et vérifiés au moins tous les trimestres	129	2010-2011	X	
33. Tenir des états des congés complets et exacts	133	2010-2011	X	
34. Remédier aux insuffisances des bureaux régionaux mentionnées dans le rapport de la Division des services de contrôle interne	147	2010-2011		X
35. a) Examiner et réviser la politique et les procédures de gestion des biens durables afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; et b) examiner la durée d'utilité et la juste valeur des immobilisations corporelles après amortissement	24	2012		X

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
36. a) Rappeler à tous les bureaux de pays de bien appliquer la politique de gestion des biens, particulièrement en ce qui concerne leur comptabilisation à l'actif et la conduite de rapprochements avec les résultats des inventaires physiques; et b) continuer d'effectuer les vérifications voulues pour veiller à ce que tous les biens soient consignés dans le registre des biens	29	2012	X	
37. Renforcer l'application du plan de financement approuvé, afin d'accroître le niveau de financement des engagements au titre des avantages du personnel et de réduire au minimum les obligations non financées	34	2012	X	
38. Optimiser l'utilisation du système de gestion des stocks Channel pour assurer le suivi des stocks des bureaux de pays, de manière à accroître la fiabilité des soldes des stocks indiqués dans les états financiers	40	2012	X	
39. Mieux surveiller l'octroi de contrats de louage de services et n'approuver les contrats de ce type que s'ils sont conformes à la politique en vigueur dans ce domaine.	45	2012		X
40. Respecter la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant la performance du fonctionnaire concerné deux mois avant l'expiration de son contrat et en justifiant s'il y a lieu le renouvellement de son engagement	49	2012		X
41. a) Améliorer le module de gestion des congés du portail afin d'assurer avec exactitude le suivi, la comptabilisation et le traitement des demandes de congé, de sorte que l'utilisation de ce module produise les résultats attendus; et b) mettre en place un mécanisme d'examen interne pour veiller à ce que le personnel chargé de la comptabilisation des congés et des absences et de la supervision du personnel administre correctement les demandes de congé et effectue les rapprochements nécessaires	54	2012	X	
42. a) Améliorer la politique en matière de congés en définissant clairement la répartition des rôles et les limites applicables, afin de permettre au siège de surveiller comme il convient l'approbation et l'octroi de congés spéciaux; et b) faire en sorte que les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas soient plus complètes et comportent la durée de ces congés et les motifs de leur octroi	59	2012		X

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Période ou année financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>
43. Renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts, en augmentant la fréquence des examens du fonctionnement des services s'occupant des demandes d'achat	67	2012		X
44. a) Arrêter une procédure formelle de changement en établissant des formulaires types et des modalités normalisées de communication, et désigner clairement les fonctionnaires chargés de gérer les demandes de changement émanant des divisions, départements, bureaux de pays et bureaux régionaux; et b) veiller à ce que les procédures régissant les tests d'acceptation par les utilisateurs soient dûment consignées dans des documents facilement accessibles sur le serveur central	77	2012	X	
45. S'attacher à pourvoir au plus tôt les postes vacants (Division des services de contrôle interne).	83	2012	X	
Total		45	34	11
Pourcentage		100	76	24

^a A/68/5/Add.7.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 21 avril 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle.

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef du Service financier du PNUD une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les systèmes de contrôle du PNUD applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 115.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division
des services de gestion
(*Signé*) Subhash K. Gupta

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2013

Introduction

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2013.
2. Les états financiers du Fonds se composent de 5 états, de 26 notes et de 5 tableaux et présentent des informations sur les opérations financées tant au moyen des ressources préaffectées qu'au moyen des ressources non préaffectées.

Résultats financiers

Tendances en matière de produits provenant des contributions

3. Pour la première fois en quatre ans, les contributions aux ressources non préaffectées ont augmenté – de 22,5 millions de dollars (5,1 %) sur l'année – pour s'établir à 460,0 millions de dollars. Cette tendance positive est importante car il est nécessaire que les ressources non préaffectées augmentent et soient prévisibles pour que le FNUAP soit en mesure d'exécuter son plan stratégique et son programme d'appui aux pays, de sorte que les objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement soient atteints.
4. En 2013, les contributions préaffectées – déduction faite des sommes remboursées à des donateurs – ont atteint 470,6 millions de dollars, en diminution de 32,5 millions de dollars (6,5 %) par rapport à 2012. Après plusieurs années d'augmentation, c'est la première année qu'elles accusaient une baisse. Toutefois, elles représentaient encore 50,7 % du montant total des contributions (contre 53,7 % en 2012).
5. Comme les années précédentes, la majorité des contributions au FNUAP au titre de 2013 a été le fait d'un petit nombre de donateurs, puisque le Fonds a tiré 87,1 % de ses ressources non préaffectées (contre 86,8 % en 2012) et 93,7 % de ses ressources préaffectées (contre 91,6 % en 2012) des 10 principaux donateurs. Il continue de s'employer à élargir sa base de donateurs en établissant des contacts avec des pays à revenu intermédiaire et des pays émergents, ainsi qu'avec des sources privées.
6. Le montant des sommes remboursées à des donateurs a continué de diminuer, pour ne plus atteindre que 6,4 millions de dollars en 2013 (contre 7,4 millions de dollars en 2012 et 9,5 millions de dollars en 2011). En 2013, les remboursements n'ont représenté que 1,3 % du montant total des contributions préaffectées au cofinancement de projets. Cela traduit une amélioration continue de la capacité du FNUAP de mettre en œuvre efficacement ses activités de programme.

Autres produits

7. Le montant des autres produits pour 2013, à savoir 49,1 millions de dollars, est resté relativement stable en comparaison de 2012 (diminution de 1,8 million de dollars). Les commissions pour services d'appui ont notablement augmenté, qu'il

s'agisse des coûts indirects (27,3 millions de dollars, en augmentation de 4,2 millions de dollars par rapport à 2012) ou des commissions pour des services de gestion des achats (2,9 millions de dollars, en augmentation de 0,8 million de dollars par rapport à 2012). Cela correspond à l'augmentation du nombre d'activités de programme financées par des ressources préaffectées.

8. Les produits provenant des services d'achats ont presque triplé au cours de l'année, pour atteindre 37,5 millions de dollars en 2013 (contre 13,2 millions de dollars en 2012), ce qui correspond à l'engagement pris par l'organisation d'assurer un accès plus rapide et plus rationnel à des produits de base de haute qualité à un coût abordable. S'agissant des achats effectués pour le compte de tiers, le FNUAP ne comptabilise en produits que la partie correspondant à la commission de 5 % qu'il facture pour ses services (2,9 millions de dollars en 2013). Le tableau C des états financiers montre la ventilation détaillée par catégorie de client des données relatives aux services d'achats pour le compte de tiers.

Prévisions relatives aux produits et à la continuité des opérations

9. S'agissant des produits, le FNUAP envisage l'avenir avec assurance sur la base des accords déjà signés avec les donateurs – il devrait notamment recevoir, au titre de la période 2014-2019, des contributions d'un montant estimatif de 487,6 millions de dollars pour le programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative. C'est extrêmement important car cela lui permettra d'assurer la continuité de ses activités des programmes et de pérenniser la perspective à moyen et à long terme qui les soutient.

Charges : aperçu général

10. Le montant total des charges a augmenté de 9,9 % par rapport à 2012, pour atteindre 913,3 millions de dollars, ce qui est la conséquence du développement notable des activités de programme du FNUAP. La hausse la plus visible concerne les activités financées par des ressources préaffectées, les charges relatives aux activités cofinancées ayant augmenté de 62,9 millions de dollars.

11. Le montant total des charges liées aux activités de programme a augmenté de 10,8 % (771,2 millions de dollars contre 696,1 millions de dollars en 2012), cependant que les charges liées au budget institutionnel n'ont augmenté que de 3,4 % (138,8 millions de dollars contre 134,2 millions de dollars en 2012). Les charges afférentes au budget institutionnel ont représenté en 2013 15,2 % du total des charges du FNUAP, en baisse de 1 % par rapport à 2012. C'est la traduction de l'engagement pris par l'organisation de s'employer de façon continue à améliorer l'efficacité de ses activités d'appui et administratives.

Charges : ventilation par destination géographique, nature et agent de réalisation

12. Le FNUAP mène des activités sur le terrain : en 2013, il y a consacré 593,2 millions de dollars, soit 77,8 % du montant de ses charges afférentes aux activités de programme (à l'exclusion des services d'achats et du programme des administrateurs auxiliaires). Les sommes les plus importantes allouées au titre de l'assistance apportée par le Fonds l'ont été aux régions constituées de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (165,1 millions de dollars, dont 74,3 millions de

dollars en ressources ordinaires), de l'Asie et du Pacifique (133,8 millions de dollars, dont 96,5 millions de dollars en ressources ordinaires) et de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (126,3 millions de dollars, dont 65,8 millions de dollars en ressources ordinaires). Le montant total des charges afférentes aux activités de programme de portée mondiale et aux autres activités de programme du siège s'est élevé à 169,7 millions de dollars (soit 22,2 % du montant total des charges afférentes aux activités de programme). Sur ce montant, 102,4 millions de dollars, soit 60,3 %, ont été consacrés au programme mondial visant à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative.

13. C'est la première fois que la ventilation du total des charges « par nature » est présentée dans les états financiers (voir état 2, note 24 b) et tableaux D et E).

14. Pour s'acquitter du mandat qui lui est confié, l'organisation dépend pour une grande part de son personnel national et international, qualifié et compétent. En 2013, le FNUAP a consacré 250,3 millions de dollars aux charges de personnel¹ ce qui représente 27,4 % du montant total des charges pour l'année considérée – soit 1,3 % de moins qu'en 2012, année au titre de laquelle les charges de personnel ont constitué 28,7 % du total des charges. À la fin de 2013, les bureaux extérieurs comptaient 82,8 % des postes du FNUAP, le siège 17,2 %.

15. La distribution de produits de santé procréative et autres articles pris en compte dans le cadre du programme a notablement augmenté, en termes absolus comme en pourcentage (36,6 millions de dollars, ou 28,7 %, par rapport à 2012), ce qui est la conséquence des efforts déployés par le FNUAP et la communauté des donateurs pour améliorer l'accès aux produits de santé procréative de haute qualité partout dans le monde.

16. Les charges afférentes au perfectionnement ou à la formation d'homologues ont sensiblement augmenté par rapport à 2012 (de 20,2 millions de dollars, soit 28,8 %), tout comme les charges afférentes aux fournitures et au matériel et les charges de fonctionnement (en augmentation de 17,3 millions de dollars, soit 12,4 %, par rapport à 2012), les augmentations les plus significatives concernant les charges afférentes à l'impression, aux publications et aux médias, au transport et à la distribution.

17. Un pourcentage important des activités de programme du FNUAP est mis en œuvre par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. En 2013, il y a été alloué un montant de 215,8 millions de dollars, soit 28,2 % du montant total des charges afférentes au programme (16,9 millions de dollars de plus qu'en 2012).

Excédent enregistré sur l'année

18. Le montant global de l'excédent au titre de 2013 s'est élevé à 63,4 millions de dollars, en baisse par rapport à 2012 (157 millions de dollars) – la conséquence d'un

¹ Par « personnel », on entend l'ensemble des membres du personnel qui sont nommés par le Directeur exécutif du FNUAP, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir circulaire ST/SGB/2004/10, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et décision 58/555 de l'Assemblée générale concernant les questions relatives au personnel du FNUAP). Le terme fait référence à tous les membres du personnel, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire.

taux d'utilisation plus élevé, qu'il s'agisse des ressources non préaffectées ou des ressources préaffectées.

19. Un déficit de 11,6 millions de dollars a été enregistré au titre des ressources non préaffectées, contrebalancé par l'excédent de 32,3 millions de dollars reporté de l'année 2012. À la fin de 2013, le FNUAP a pu reporter 6,1 millions de dollars (ressources non préaffectées inutilisées) sur 2014 pour réaffectation.

20. En 2013, on a enregistré un excédent de 75,0 millions de dollars au titre des ressources préaffectées, en baisse de 95,2 millions de dollars par rapport à 2012, ce qui est la conséquence d'un taux d'exécution du programme plus élevé (en augmentation de 65,3 millions de dollars par rapport à 2012) et d'une diminution de 30 millions de dollars du montant total des produits d'une année sur l'autre.

Situation financière

Actif et passif

21. Au 31 décembre 2013, le montant total de l'actif du FNUAP s'élevait à 1 160,5 millions de dollars (contre 1 204,7 millions de dollars en 2012); le montant total du passif s'élevait à 401,1 millions de dollars (contre 543,2 millions de dollars en 2012).

22. Au 31 décembre 2013, les actifs courants s'élevaient à 773,3 millions de dollars et les passifs courants à 167,3 millions de dollars, soit un ratio de liquidité (ratio qui indique dans quelle mesure le FNUAP peut faire face à ses obligations à court terme) de 4,6. L'augmentation de 2,8 par rapport à 2012 est due à une diminution significative des dettes (qui n'a été compensée qu'en partie par la diminution de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements) et à l'augmentation des stocks et des contributions à recevoir. On trouvera ci-après un récapitulatif détaillé de ces tendances.

Soldes de trésorerie et portefeuille de placements

23. Les soldes de trésorerie du FNUAP (fonds en caisse et en banque) à la fin de 2013 étaient stables par rapport à 2012, à 21,1 millions de dollars. On a observé une évolution des placements liquides du FNUAP à court terme en faveur d'échéances comprises entre 3 et 12 mois et, à la fin de 2013, cette part représentait 47,1 % du portefeuille de l'organisation (contre 25,5 % en 2012), au détriment des instruments classés comme équivalents de trésorerie avec une échéance inférieure ou égale à trois mois, qui ne représentaient plus que 13,2 % du total (contre 38,5 % en 2012).

24. Les instruments financiers et investissements comptabilisés comme équivalents de trésorerie ont diminué de volume (à hauteur de 160,4 millions de dollars, soit 17,7 %) pour atteindre un montant total de 745,4 millions de dollars à la fin de 2013, contre 905,8 millions de dollars en 2012. Cela s'explique principalement par un règlement plus précoce au titre du solde interfonds de fin d'année avec le PNUD (22,4 millions de dollars en 2013 contre 122,7 millions de dollars en 2012).

25. En 2013, le taux de rendement annuel moyen des placements est descendu à 0,8 %, contre 1,0 % en 2012 et, à la fin de l'année, l'échéance moyenne des placements était de 10,7 mois, durée en légère augmentation par rapport à 2012. Le

FNUAP investit dans des instruments financiers offrant un maximum de garanties, en mettant particulièrement l'accent sur la qualité de crédit des émetteurs; à la fin de 2013, 66,4 % de la valeur totale des instruments financiers était détenue sous la forme de titres auxquels était associée une note AAA (obligations, effets de commerce et bons à prime arrivant à échéance dans les trois mois ou moins).

26. Les services relatifs à la trésorerie et aux placements du FNUAP sont assurés par le PNUD dans le cadre d'un accord de prestation de services.

Stocks

27. La valeur totale des stocks du FNUAP a notablement augmenté, puisqu'elle est passée de 35,7 millions de dollars en 2012 à 46,6 millions de dollars à la fin de 2013. La plupart de ces stocks (91,2 %) est constituée de produits liés à la santé procréative temporairement conservés dans les locaux de fournisseurs, dans des entrepôts extérieurs ou en transit vers leur destination finale.

28. Ce sont les stocks recensés sur le terrain qui ont connu l'augmentation de volume la plus notable depuis 2012, puisque leur valeur totale est passée de 3,7 à 10,0 millions de dollars, ce qui s'explique par l'augmentation du nombre des bureaux extérieurs stockant des produits – passé de 17 en 2012 à 26 en 2013 – en raison principalement de l'intensification des activités menées par le FNUAP dans les zones connaissant une situation d'urgence humanitaire. Le volume des stocks en transit est également en hausse – leur valeur totale a augmenté de 4,0 millions de dollars, passant de 29,3 à 33,3 millions de dollars entre 2012 et 2013 –, ce qui s'explique avant tout par l'augmentation continue des achats de produits de santé procréative au titre du programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative.

29. Compte tenu de l'importance croissante des achats et de la distribution de produits de santé procréative, le FNUAP a pris un certain nombre d'initiatives pour renforcer ses capacités de gestion, de suivi et d'information en ce qui concerne les stocks de tels produits, afin d'apporter un appui efficace aux opérations menées sur le terrain.

Immobilisations corporelles et incorporelles

30. La valeur des immobilisations corporelles était stable, à 31,8 millions de dollars (contre 31,4 millions de dollars en 2012), sans variation significative entre catégories. La valeur totale des véhicules utilisés sur le terrain était de 11,3 millions de dollars et celle des immeubles appartenant au FNUAP situés hors siège de 8,9 millions de dollars.

31. À la fin de 2013, le coût des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 16,4 millions de dollars (contre 13,4 millions de dollars en 2012). En 2013, le FNUAP a passé en revue la durée de vie utile attribuée aux différentes classes d'immobilisations corporelles et a décidé de les actualiser progressivement, à compter de janvier 2014, sur la base des nouvelles estimations réalisées.

32. À la fin de 2013, la valeur des immobilisations incorporelles s'élevait à 0,1 million de dollars : il s'agit des logiciels commerciaux et développés en interne qui sont la propriété du FNUAP.

Créances et dettes

33. Le montant des contributions à recevoir atteignait 285,5 millions de dollars à la fin de 2013 (en augmentation de 107,5 millions de dollars par rapport à 2012). Les contributions préaffectées représentaient 98,8 % du total. À la fin de 2013, une part substantielle des contributions à recevoir (174,2 millions de dollars) était imputable aux accords de cofinancement pluriannuels assortis d'un échéancier de versements à effectuer à des dates ultérieures.

34. Malgré l'augmentation des créances, les taux de recouvrement des contributions demeurent extrêmement élevés : à la fin de 2013, le reliquat de contributions à recevoir remontant à plus de 12 mois ne s'élevait qu'à 1,8 million de dollars et, sur l'année, le FNUAP n'a comptabilisé en pertes que 0,2 million de dollars sur les contributions à recevoir (le même montant qu'en 2012).

35. Le montant des dettes a notablement diminué en 2013, puisqu'il a été ramené de 251,2 millions de dollars à 133,5 millions de dollars; en effet, le solde interfonds avec le PNUD a nettement diminué, tout comme le montant des fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer des programmes conjoints.

Avantages du personnel

36. Le solde d'ouverture des obligations au titre des avantages du personnel au début de 2013 a été recalculé et augmenté de 26,0 millions de dollars, car des données démographiques erronées avaient été fournies aux actuaires au titre de 108 retraités du FNUAP, précédemment comptabilisés par erreur en tant que retraités du PNUD. Néanmoins, le montant des obligations au titre des avantages du personnel constaté à la fin de 2013 a été ramené à 259,3 millions de dollars, contre 273,3 millions de dollars en 2012, ce qui tient principalement à des gains actuariels de 37,0 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; en effet, le taux d'actualisation appliqué par les actuaires pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est passé de 4 % en 2012 à 5,01 % en 2013.

37. La part non financée des obligations au titre des avantages du personnel a notablement diminué, puisqu'elle est passée de 137,9 millions de dollars à la fin de 2012 à 102,1 millions de dollars à la fin de 2013, principalement en raison de la révision du taux d'actualisation et de versements supplémentaires d'un montant total de 21,8 millions de dollars engrangés au cours de l'année. Un plan de financement quinquennal a été mis en place pour remédier au manque à financer, de nouveaux prélèvements indexés sur la masse salariale étant entrés en vigueur en 2013.

38. En 2013, pour le compte d'un certain nombre d'entités du système des Nations Unies, le PNUD s'est mis en quête de gestionnaires financiers extérieurs aux fins du placement de fonds détenus pour couvrir les obligations au titre des avantages du personnel. Il est prévu d'achever la phase de transition en juin 2014 : les nouveaux gestionnaires de fonds auront alors la possibilité d'effectuer des placements plus diversifiés et d'un rendement plus élevé qu'auparavant.

Soldes des fonds et réserves

39. Le solde des ressources non préaffectées comprend le solde des fonds réservés et celui des fonds non réservés.

40. À la fin de 2013, le FNUAP a enregistré un déficit de (61,8) millions de dollars – déficit de (102,1) millions de dollars au titre de la part non financée des obligations au titre des avantages du personnel, en partie compensé par le solde disponible pour les programmes, à savoir 40,3 millions de dollars (calculé selon une méthode conforme aux normes IPSAS). La part du solde disponible pour les programmes reportée sur 2014 pour réaffectation s'élève à 6,1 millions de dollars (en caisse).

41. À la fin de 2013, le solde des fonds non réservés à des fins particulières s'élevait à 48,6 millions de dollars. Sur cette somme, 5,1 millions – imputables à l'excédent cumulé des commissions facturées pour les services d'achats par rapport aux charges – ont été prélevés pour faciliter la planification des ressources nécessaires aux services d'achats. En outre, un montant de 5,8 millions de dollars, représentant la différence entre les montants effectivement recouverts et ceux qui avaient été budgétisés, a été retenu pour alimenter un fonds distinct destiné à financer les capacités nécessaires à l'exécution de projets et d'activités de programmation. Enfin, un montant de 37,6 millions de dollars a été attribué à un fonds de dotation privé.

42. À la fin de 2013, le solde des fonds préaffectés s'élevait à 676,0 millions de dollars, dont 655,9 millions de dollars représentent les contributions de donateurs à des activités cofinancées qui seront exécutées par le FNUAP dans les années à venir.

Conclusion

43. La situation financière du FNUAP à la fin de l'année 2013 était très bonne et les conditions sont réunies pour qu'il s'acquitte efficacement de son mandat au cours de la période à venir.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2013^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	122 119	380 129
Placements arrivant à échéance dans moins d'un an	Note 4	360 696	236 635
Stocks	Note 5	46 559	35 743
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 6	10	237
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	213 980	127 508
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	14 765	17 360
Comptes du fonds de fonctionnement	Note 7	15 146	13 695
Total		773 275	811 307
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance dans plus d'un an	Note 4	283 685	311 648
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	71 513	50 276
Autres actifs non courants	Note 6	11	–
Immobilisations corporelles	Note 8	31 841	31 425
Immobilisations incorporelles	Note 9	137	–
Total		387 187	393 349
Total de l'actif		1 160 462	1 204 656
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 10	133 464	251 217
Avantages du personnel	Note 12	31 447	28 315
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	2 389	12 390
Total		167 300	291 922
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	227 884	244 955
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	5 884	6 331
Total		233 768	251 286
Total du passif		401 068	543 208
Actif net		759 394	661 448

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	91 660	87 204
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	6 100
Total des réserves		96 660	93 304
Soldes des fonds			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	48 557	43 055
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(61 800)	(75 241)
Ressources préaffectées	Tableau B	675 977	600 330
Total des soldes des fonds		662 734	568 144
Total des réserves et des soldes des fonds		759 394	661 448

^a Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2013	2012
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	459 999	437 499
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales		(2 931)	(3 293)
Total partiel	Note 15	457 068	434 206
Contributions préaffectées	Note 15	477 025	510 495
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs		(6 378)	(7 371)
Total partiel		470 647	503 124
Total des produits provenant des contributions	Note 15	927 715	937 330
Autres produits	Note 16	49 052	50 931
Total des produits		976 767	988 261
Charges			
Charges de personnel	Note 18	250 320	238 284
Santé procréative et autres biens liés au programme	Note 18	164 154	127 524
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	Note 18	90 483	70 253
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	Note 18	156 299	139 012
Services contractuels et spécialisés	Note 18	152 005	163 652
Charges financières	Note 18	704	496
Voyages	Note 18	85 256	78 850
Amortissements	Notes 8, 9 et 18	8 572	7 743
Dépréciation	Note 18	4	-
Autres charges	Note 18	5 543	5 407
Total des charges		913 340	831 221
Excédent	États III et IV	63 427	157 040

^a Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2013^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Actif net total</i>
Solde d'ouverture ajusté au 1^{er} janvier 2012		432 574	95 704	528 278
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2012				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle		3 500	(3 500)	–
Avantages du personnel		(23 945)	–	(23 945)
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(1 234)	1 234	–
Autres ajustements		75	–	75
Excédent/(déficit)	État II	157 174	(134)	157 040
Total des variations		135 570	(2 400)	133 170
Solde au 31 décembre 2012 (montants retraités)	État I	568 144	93 304	661 448
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2013				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	(4 456)	4 456	–
Avantages du personnel	Note 14	34 519	–	34 519
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(1 152)	1 152	–
Excédent/(déficit)	Note 14, état II	65 679	(2 252)	63 427
Total des variations		94 590	3 356	97 946
Solde au 31 décembre 2013	État I	662 734	96 660	759 394

^a Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2013	2012 (montants retraités)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent	État II	63 427	157 040
(Gains)/pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(250)	(573)
Amortissements	Notes 8, 9 et 18	8 572	7 743
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		8	–
Pertes/(gains) sur cession d'immobilisations corporelles	Note 18	394	1 182
Produits des placements	Note 16	(6 590)	(7 036)
(Diminution)/augmentation des provisions pour créances douteuses	Notes 6 et 7	(302)	7
(Augmentation)/diminution des stocks	Note 5	(10 816)	(19 924)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	Note 6	(107 527)	(85 069)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement	Note 7	(1 452)	(4 037)
Diminution/(augmentation) des paiements anticipés et des autres éléments d'actif		2 976	(3 913)
(Diminution)/augmentation des dettes et des charges à payer	Note 10	(117 753)	107 209
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	(13 939)	45 111
(Diminution)/augmentation des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Note 13	(10 448)	10 693
Gains/(pertes) actuariels	État III	34 519	(23 945)
Augmentation/(diminution) des soldes des fonds et des réserves	État III	–	75
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(159 181)	184 564
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles et ajustements	Notes 8 et 9	(9 712)	(9 600)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		144	254
Achats de placements	Note 4	(405 502)	(513 011)
Placements arrivés à échéance	Note 4	302 716	509 002
Intérêts créditeurs	Notes 4, 6 et 16	13 275	15 569
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		(99 079)	2 214
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		–	–

	<i>Informations supplémentaires</i>	2013	2012 (montants retraités)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(258 260)	186 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	Note 3	380 129	192 778
Gains de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		250	573
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	Note 3	122 119	380 129

^a Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et l'exercice biennal 2012-2013^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Variation/solde des ressources</i>
2013				
Activités de développement				
Efficacité du développement	27 577	27 597	27 340	257
Programmes	372 700	368 700	351 743	16 957
Activités de gestion				
Dépenses récurrentes	118 218	118 096	110 276	7 820
Dépenses non récurrentes	3 023	3 065	2 288	777
Total (2013)	521 518	517 458	491 647	25 811
Exercice biennal 2012-2013				
Activités de développement				
Efficacité du développement	54 382	54 146	53 734	412
Programmes	683 100	733 644	684 533	49 111
Activités de gestion				
Dépenses récurrentes	231 546	230 621	216 033	14 588
Dépenses non récurrentes	7 223	7 425	4 882	2 543
Total (exercice biennal 2012-2013)	976 251	1 025 836	959 182	66 654

^a Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du FNUAP, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies chargé d'accroître les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux jeunes en ce qui concerne leur santé sexuelle et procréative. Il aide les pays à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et à tirer parti des données démographiques pour définir des politiques et des programmes qui permettent de réduire la pauvreté et de faire en sorte que chaque grossesse soit désirée et se déroule sans risque et que chaque jeune s'épanouisse pleinement.

Objectifs de l'organisation

Le FNUAP promeut le droit à la santé sexuelle et procréative en favorisant la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement (Améliorer la santé maternelle), l'accent étant mis sur deux cibles essentielles : réduire le taux de mortalité maternelle et rendre universel l'accès à la médecine procréative, y compris aux services qui ont trait à la planification familiale volontaire. Il vise ainsi à améliorer la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays. Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Il joue un rôle de catalyseur pour l'action et la sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé en vue de contribuer à l'amélioration de la vie de milliards de personnes, en particulier des plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des avis techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par les principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et dans les principales mesures visant à en poursuivre l'application, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs correspondants. Il est notamment résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cet effet. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font

partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes et pourvoyant à leur bien-être, tout en préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le Fonds considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une présence cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies sur le terrain, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Le Fonds joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation de ces objectifs dépend également celle des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : huit objectifs parfaitement conformes au Programme d'action qui ont pour but suprême de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Par sa connaissance approfondie des questions de santé procréative, de population et de développement, le FNUAP contribue à l'action collaborative menée à l'échelle mondiale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il agit dans le cadre de multiples partenariats pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation des objectifs du Millénaire. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui reçoit ses directives de politique générale de celle-ci et du Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2

Conventions comptables et retraitement des chiffres de l'année précédente donnés aux fins de comparaison

a) Récapitulatif des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables qui suivent :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2013.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars le plus proche, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

La valeur des actifs financiers exprimés en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change opérationnel en vigueur à la date de clôture des comptes, les gains et les pertes étant comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Ce classement, qui repose sur l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la date d'émission ou de constitution. Tous les autres titres sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument.

<i>Classement selon les normes IPSAS</i>	<i>Actif financier</i>
Détenus jusqu'à l'échéance	Placements
Disponibles à la vente	Placements (aucun au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012)
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir, avances de fonctionnement et autres créances
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés (aucun au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012)

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2013, le FNUAP a classé ses placements comme des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net (ou la situation nette). Les intérêts des titres disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. La juste valeur utilisée aux fins des évaluations repose sur la valeur marchande cotée par des vendeurs fiables. Au 31 décembre 2013, le FNUAP n'avait aucun solde débiteur correspondant aux titres financiers classés dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Ces actifs sont évalués individuellement à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe des preuves objectives de moins-value, par exemple l'insolvabilité d'un débiteur. Les intérêts créditeurs de chaque actif sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont soit désignés comme tels lors de leur première comptabilisation, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. La juste valeur est évaluée à chaque date de clôture des comptes, les gains ou pertes constatés étant comptabilisés en excédent ou en déficit.

Dans son état des résultats financiers, le FNUAP classe les produits dérivés dans cette catégorie. Les produits dérivés sont utilisés pour gérer le risque de change et sont souscrits auprès de cocontractants solvables. La juste valeur de ces produits dérivés est obtenue des cocontractants et comparée à des évaluations internes qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2013, le FNUAP ne comptait aucun dérivé de change en position ouverte ni produit dérivé incorporé relevant de cette catégorie. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Sont notamment considérées comme preuves objectives l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur du titre. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de base de santé procréative et de matériel médical ou autre qui sont destinés à être vendus à des tiers ou distribués, soit directement soit par l'entremise des partenaires de réalisation pour appuyer les activités de programme menées pour le compte du FNUAP.

Les stocks destinés à la distribution sont entreposés sans frais pour les bénéficiaires mais au coût pour les tiers; ils sont donc évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement. Ils sont portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle.

À la date de clôture des comptes, les stocks se composent d'articles contrôlés par le FNUAP qui soit se trouvent dans des entrepôts soit transitent vers leur lieu de destination où ils n'ont pas encore été reçus.

Le coût des stocks entreposés par le siège est calculé sur la base du coût moyen pondéré, tandis que celui des stocks en transit ou entreposés sur le terrain est déterminé en fonction de leur coût réel additionné des coûts de transport (calculés sur la base des coûts standard).

Les immobilisations corporelles contrôlées par le FNUAP et en route vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles sur la base du coût réel des marchandises. Elles sont portées en charges une fois le transfert de contrôle effectué.

vii) Dépréciation des créances douteuses

Contributions à recevoir. Les contributions non préaffectées restant dues sont analysées et une dépréciation est constatée lorsque la créance est jugée douteuse. Toute contribution due depuis plus de trois ans est considérée comme douteuse. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des créances douteuses.

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après que l'échéance fixée a été dépassée ou que l'accord a expiré. Si les parties s'entendent pour réduire le montant de la contribution avant expiration de l'accord, la contribution et le montant à recevoir sont directement abaissés. Quand le FNUAP n'a pas eu de nouvelles du donateur à la date d'expiration de l'accord ou quand le donateur prend unilatéralement la décision de se soustraire à cet accord, les contributions qu'il doit encore sont considérées comme douteuses et une dépréciation est alors comptabilisée.

Avances de fonctionnement. Les avances de fonctionnement restant dues sont analysées et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Ces avances sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des créances douteuses.

Autres actifs. Les éléments inscrits à la rubrique Autres actifs (avances consenties aux fonctionnaires, créances et autres) sont analysés et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est douteuse. Le montant de ces dépréciations est déduit de celui des actifs dans l'état I et dans la note 6 b).

viii) Immobilisations corporelles

Le seuil d'immobilisation des biens durables contrôlés par le FNUAP est un coût unitaire de 1 000 dollars. Tout bien durable dont la valeur excède ce seuil est porté en immobilisations au moment de sa mise en service et amorti sur sa durée d'utilité. Pour les classes d'immobilisations corporelles amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois de l'acquisition, mais aucun amortissement n'est constaté le mois de la sortie de l'état de la situation financière.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal sont comptabilisées au coût, à hauteur de la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Le coût historique comprend le coût d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de

l'actif à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin qu'il puisse être utilisé tel que la direction l'avait prévu. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	5 ans
Mobilier et agencements	6 ans
Matériel de télécommunications et matériel informatique	De 2 à 10 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée d'utilité
Immeubles	30 ans
Terrains	Pas d'amortissement
Biens patrimoniaux	Pas d'amortissement

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et opère la dotation aux dépréciations qui s'impose.

x) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût atteint le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le coût d'entrée de ces logiciels ne comprend pas les coûts de recherche et de maintenance. L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimative</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 6 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 6 ans

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimative</i>
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas de dépréciation
Licences et redevances	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Droits d'auteur	De 3 à 10 ans

xi) Passifs financiers

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit; et autres passifs financiers.

<i>Classification IPSAS</i>	<i>Actif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, fonds détenus au nom de donateurs, avances exigibles, autres passifs
Juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit	Instruments financiers dérivés

Les passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'avaient pas été payés à la date de clôture, des fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Classés comme « autres passifs financiers », ils sont initialement constatés à la juste valeur et, le cas échéant, évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les instruments dérivés sont classés comme « passifs financiers à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit ». Leur valeur est établie lors de la comptabilisation initiale ou ils sont détenus à des fins de transaction. Ils sont constatés à la juste valeur à chaque date de clôture et leur variation est comptabilisée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés sont utilisés aux fins de la gestion des risques de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables. Il s'agit notamment d'instruments dérivés incorporés dans des dépôts à terme qui leur permettent d'être remboursés par des contreparties dans une autre monnaie en échange d'une rémunération plus importante. La juste valeur des instruments dérivés est reçue des contreparties et comparée aux évaluations internes, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2013, le FNUAP ne détenait aucun instrument dérivé de change en position ouverte ni aucun instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec variation de

valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Le PNUD n'applique pas la comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

xii) Passifs liés aux avantages du personnel

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les engagements afférents aux nouveaux fonctionnaires sont comptabilisés à compter de la date à laquelle les intéressés prennent leurs fonctions.

Les avantages du personnel du FNUAP sont classés comme avantages à court terme et avantages postérieurs à l'emploi.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit. Ils comprennent le paiement des jours de congé annuel accumulés, les prestations liées au congé dans les foyers et d'autres avantages à court terme.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comprend les frais de voyage afférents au congé dans les foyers suivant, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le FNUAP comprennent :

- L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Cet engagement représente la valeur actualisée de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité;
- Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le paiement des frais d'expédition et de voyage. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'organisation et il est évalué à la valeur actualisée pour régler ces prestations lorsque le fonctionnaire quitte l'organisation.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations

convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies est évalué à la valeur actualisée des engagements afférents à ces prestations. Les variations dues aux gains et pertes actuariels sont constatées en actifs nets. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi est basé sur le rendement d'obligations de sociétés de premier rang.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer au personnel des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FNUAP et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part de la situation financière et des résultats du régime de pensions revenant au FNUAP d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le FNUAP a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

xiii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées contributions ordinaires, contributions aux ressources de base ou contributions non réservées) représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte;

b) Les contributions préaffectées (également appelées autres contributions, contributions aux ressources autres que les ressources de base ou contributions réservées) représentent les ressources dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs. Elles comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent administrateur pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent administrateur.

Les contributions de biens en nature sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Les contributions de services en nature sont signalées dans les notes relatives à ces états lorsque leur montant est important. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lors du transfert desdits biens; les produits provenant de la prestation de services d'achat sont comptabilisés sur la base de la valeur des services fournis.

xiv) Remboursements aux donateurs

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Tous les remboursements versés aux donateurs sont portés en déduction des produits provenant des contributions. Ils sont présentés dans l'état II, la note 15 et le tableau B.

xv) Charges

Une part importante des activités de programme est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le FNUAP ne peut pas leur imposer une méthode comptable, mais ces partenaires de réalisation sont tenus de soumettre des rapports sur les charges engagées à l'achèvement des activités qu'il finance.

Lorsque les activités de programme sont exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, ces partenaires de réalisation communiquent au FNUAP des rapports rendant compte de leur utilisation des ressources, qui servent de base à l'enregistrement des charges afférentes aux programmes dans les comptes de l'organisation. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ces partenaires de réalisation, il le fait sur la base de projections de trésorerie et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances consenties non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

La même obligation de présenter au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation des ressources reçues vaut lorsque les partenaires de réalisation sont des organismes des Nations Unies. Dans ces rapports, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les charges d'appui engagées par les partenaires de réalisation ou qui leur sont payées figurent à la rubrique Fonds utilisés par les partenaires de réalisation.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités n'apparaissent pas comme charges, sauf dans la partie b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées à un taux de 5 % pour les activités cofinancées et exécutées par les pays, de 7 % pour toutes les autres activités cofinancées et de 5 % pour les charges afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.

xvi) Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sur contributions sont inscrits à la rubrique Autres produits. Tous les autres gains et pertes de change liés à la réévaluation des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements, des avances et d'autres opérations sont comptabilisés séparément aux rubriques Autres produits et Autres charges, respectivement. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2013.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location calculée à la date de conclusion du contrat de location.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. La valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à

long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe le FNUAP est alors constaté d'avance; passé progressivement en produits, il contrebalance l'amortissement comptabilisé sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci si elle est plus courte.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation; et c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou du fait que le montant de l'obligation ne peut pas être mesuré de façon suffisamment fiable.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'entité.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des fonctionnaires de rang supérieur de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, ainsi que le Directeur de la Division des services de contrôle interne, le Chef du Service de gestion de l'information et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP devra supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations qui n'ont pas été payées ou sont devenues exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de périodes à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière; elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxii) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2013) et qui est inscrite à la rubrique Autres produits.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux C et E. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les recettes tirées des services d'achat.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, les estimations portent sur la juste valeur des terrains et constructions, les engagements au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, le règlement des litiges, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations corporelles. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP a appliqué les dispositions transitoires des normes IPSAS de la façon suivante :

- La disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) a été appliquée en ce qui concerne les aménagements apportés aux locaux pris à bail;
- La norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) a été appliquée de façon prospective : le FNUAP ne présente pas de données comparatives pour les quatre précédentes périodes de présentation de l'information financière en ce qui concerne la valeur actualisée des engagements au titre des régimes de

prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférente aux passifs correspondants;

- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective : ainsi, les actifs incorporels acquis ou développés en interne avant le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été portés en immobilisations;
- En 2013, le FNUAP a pleinement adopté les normes IPSAS ci-après, relatives aux instruments financiers : norme IPSAS 28 (Présentation); norme IPSAS 29 (Comptabilisation et évaluation); et norme IPSAS 30 (Informations à fournir). La date d'entrée en vigueur de ces normes est le 1^{er} janvier 2013, mais le FNUAP avait déjà appliqué la plupart de ces normes dans ses états financiers de 2012.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités de programme. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base biennale pour l'exercice 2012-2013 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes. En conséquence, l'état financier V porte sur les chiffres consolidés pour 2013 et pour l'exercice biennal 2012-2013.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

b) Changements apportés à la présentation et retraitement des chiffres de l'année précédente donnés aux fins de comparaison

i) Changements apportés à la présentation

Le FNUAP est déterminé à continuer d'améliorer la qualité et la lisibilité de ses états financiers. On note à cet égard que, dans les états financiers de 2013 :

- Un petit nombre de comptes ont été reclassés de manière à renforcer la cohérence interne et la comparabilité des données avec les autres organismes des Nations Unies. Les montants donnés à des fins de comparaison sont conformes à la nouvelle présentation. Un résumé des modifications des données comparatives découlant du reclassement des comptes est présenté dans le tableau ci-après;

<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>	<i>États, notes ou tableaux concernés</i>
183	Reclassement de la catégorie « Charges comptabilisées d'avance et autres actifs courants » à la catégorie « Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance »	États 1 et 4, notes 6 b), 13 et 24 a)
35	Reclassement de la catégorie « Avantages du personnel » à la catégorie « Dettes et charges à payer »	État 1, notes 10, 12 et 24 a)
126	Reclassement de la catégorie « Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance » à la catégorie « Dettes et charges à payer »	États 1 et 4, notes 10, 13 et 24 a)
211	Gain découlant de la cession d'immobilisations corporelles transférées de la catégorie « Autres produits » à la catégorie « Autres charges »	État 2, notes 16, 19 et 24 b), tableaux D et E
13	Reclassement de la catégorie « Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel » à la catégorie « Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer »	État 4
100	Reclassement de la catégorie « Augmentation/(diminution) des avances de fonctionnement » à la catégorie « Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer »	État 4

- Dans l'état II et les tableaux D et E associés, les charges sont présentées par type. Chaque catégorie de charges est ensuite décrite plus en détail dans la note 18. La ventilation des charges par agent d'exécution, qui apparaissait auparavant dans le corps des états financiers, est désormais présentée dans la note 17;
- La structure de la note 23 a été modifiée de manière à en améliorer la lisibilité et l'utilité pour le lecteur.

ii) **Correction des chiffres de l'année précédente donnés aux fins de comparaison**

Les données comparatives pour 2012 tiennent compte des retraitements et des rectifications ci-après, qui ont été apportées après la publication des états financiers de 2012 :

- Correction de la valeur portée à l'actif de locaux appartenant au FNUAP pour tenir compte de la date d'achat effective; dissociation de la valeur du terrain et de celle du bâtiment, et correction correspondante du montant cumulé de l'amortissement. Cette correction s'est traduite par une diminution de 0,5 million de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2012, et par une diminution de 19 764 dollars des charges au titre de l'amortissement;
- Calcul des charges et passifs afférents à un groupe supplémentaire de fonctionnaires qui n'avait pas été pris en compte dans le nombre total des membres du personnel du FNUAP utilisé pour l'évaluation actuarielle des prestations dues au personnel. Il en est résulté une augmentation de 26,0 millions de dollars des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et une augmentation de 1,1 million de dollars des

dépenses de personnel en 2012. Cette erreur s'explique par le fait que des données démographiques erronées ont été communiquées à l'actuaire : 108 retraités du FNUAP avaient été considérés à tort comme étant des retraités du PNUD au cours des années précédentes.

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Espèces en caisse	1	10
Fonds en banque	21 059	22 566
Titres du marché monétaire ^a	26 066	32 565
Dépôts à terme ^a	–	125 000
Effets de commerce et bons à prime ^a	74 993	199 988
Total	122 119	380 129

^a Les instruments financiers arrivant à échéance dans les trois mois suivant leur acquisition sont classés dans la catégorie équivalents de trésorerie.

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et, pour un petit nombre d'entre eux, en monnaies locales (voir note 25).

La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4

Placements

Au 31 décembre 2013, les placements ayant une échéance égale ou supérieure à trois mois se décomposaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>		<i>Au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations	520 064	519 438	525 819	523 311
Effets de commerce et bons à prime ^a	124 938	124 943	24 971	24 972
Total	645 002	644 381	550 790	548 283

Dont :

Arrivant à échéance à moins d'un an	361 131	360 696	237 024	236 635
-------------------------------------	---------	---------	---------	---------

	<i>Au 31 décembre 2013</i>		<i>Au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Arrivant à échéance à plus d'un an	283 871	283 685	313 766	311 648
Total	645 002	644 381	550 790	548 283

^a Instruments financiers arrivant à échéance à plus de trois mois.

Le FNUAP classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Ces éléments sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt réel. La valeur de réalisation de ces actifs indiquée dans la présente note est calculée sur la base des prix du marché établis par des vendeurs reconnus. Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Le montant total des placements s'élève à 644,4 millions de dollars. Sur ce montant, 291,5 millions de dollars sont réservés à des usages particuliers, comme suit :

- Réserve opérationnelle 91,7 millions de dollars
- Engagements au titre des avantages du personnel 157,2 millions de dollars
- Fonds de dotation privé 37,6 millions de dollars
- Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs 5,0 millions de dollars

Au 31 décembre 2013, les placements du FNUAP avaient une échéance moyenne de 10,7 mois (9,1 mois au 31 décembre 2012).

Le rendement moyen du portefeuille était de 0,8 % en 2013 (1,0 % en 2012).

En 2013, le portefeuille a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Effets de commerce et bons à prime</i>		<i>Obligations</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Solde d'ouverture	24 972	19 982	523 311	531 573	548 283	551 555
À ajouter : Achats	164 764	74 920	240 738	438 091	405 502	513 011
À déduire : Titres arrivés à échéance	(65 000)	(70 000)	(237 716)	(439 002)	(302 716)	(509 002)
Amortissement	207	70	(6 895)	(7 351)	(6 688)	(7 281)
Solde de clôture	124 943	24 972	519 438	523 311	644 381	548 283

La valeur comptable des obligations à la date de clôture des comptes est indiquée ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Obligations</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>		<i>Au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations de banques commerciales	68 394	68 366	70 261	70 298
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	91 120	90 854	52 294	51 926
Obligations émises par des organismes supranationaux	225 274	225 200	247 477	246 752
Obligations émises par le Gouvernement et des organismes fédéraux des États-Unis	15 007	15 009	–	–
Obligations émises par des sociétés	109 729	109 474	155 787	154 335
Obligations émises par des collectivités territoriales et locales	10 540	10 535	–	–
Total	520 064	519 438	525 819	523 311

Note 5

Stocks

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Biens relatifs à la santé de la procréation, dont :	42 460	32 697
Produits en transit	29 193	26 256
Produits en stock	13 267	6 441
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	4 099	3 046
Total	46 559	35 743

Les stocks en transit à la date de clôture sont des articles détenus par le FNUAP qui font l'objet d'achats internationaux, qui ne sont pas entreposés dans des locaux connus et qui n'ont pas encore été physiquement transférés aux bénéficiaires ou partenaires de réalisation.

En 2013, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Stocks détenus au 1^{er} janvier 2013	35 743
Ajouts	157 586
Stocks distribués	(146 655)
Sorties du bilan/ajustements	(115)
Stocks détenus au 31 décembre 2013	46 559

Note 6**Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres actifs****a) Contributions à recevoir**

Au 31 décembre 2013, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	213 980	127 508
Ressources non préaffectées	3 299	2 745
Ressources préaffectées ^a	210 681	124 763
Contributions à recevoir (créances non courantes)	71 513	50 276
Ressources non préaffectées	–	–
Ressources préaffectées ^a	71 513	50 276
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	10	237
Contributions à recevoir (créances non courantes)	–	–
Total	285 503	178 021

^a Au 31 décembre 2013, les contributions préaffectées à recevoir comprenaient 280,9 millions de dollars au titre du cofinancement et 1,3 million de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires (au 31 décembre 2012, ces montants s'élevaient respectivement à 173,8 millions et 1,2 million de dollars).

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des dépréciations pour créances douteuses. Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement de l'organisation, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP ne reçoit pas de contrepartie de valeur approximativement égale pour les biens ou services fournis. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe. La distinction entre les créances

courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Analyse chronologique

Au 31 décembre 2013, les contributions dues relevant d'opérations sans contrepartie directe se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>		<i>Au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Contributions non préaffectées (cofinancement)</i>	<i>Contributions préaffectées (cofinancement)</i>	<i>Contributions non préaffectées (cofinancement)</i>	<i>Contributions préaffectées (cofinancement)</i>
2009			233	
2010	278	–	287	–
2011	181	–	230	–
2012	195	1 115	2 230	7 297
2013	2 925	105 569	–	–
Contributions à recevoir	3 579	106 684	2 980	7 297
Ajustements pour pertes de change non réalisées	(2)	–	(2)	–
Dépréciation des créances douteuses	(278)	–	(233)	–
Contributions à recevoir non mises en recouvrement au 31 décembre	–	174 210	–	166 496
Total	3 299	280 894	2 745	173 793

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses).

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012
Dépréciation des créances douteuses au 1^{er} janvier	(233)	(281)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(278)	(233)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	227	210
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait été jugé douteux	6	71
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(278)	(233)

b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants

Les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 (montants retraités)
Paiements anticipés et autres actifs courants		
Avances versées aux fonctionnaires	3 804	3 616
Intérêts courus	3 264	3 261
Paiements anticipés	2 512	2 933
Créances diverses	4 752	4 495
Montant dus par d'autres organismes des Nations Unies	403	–
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	143	3 516
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(113)	(461)
Total	14 765	17 360
Autres actifs non courants		
Créances à long terme	11	–
Total	11	–

Note 7
Avances de fonctionnement

Les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Gouvernements	9 508	6 315
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	3 906	2 971
Organismes des Nations Unies	1 785	4 461
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(53)	(52)
Total	15 146	13 695

Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Terrains		Immeubles		Mobilier et agencements		Matériel de télécommunications et matériel informatique		Véhicules		Améliorations locatives		Actifs en construction encore non utilisables		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Charges																
Au 1 ^{er} janvier (montants retraités)	227	227	8 330	8 279	4 065	3 608	15 744	16 461	27 584	29 118	3 751	3 352	1 725	48	61 426	61 093
Ajouts	–	–	478	57	604	917	2 405	2 565	4 276	3 779	742	557	956	1 725	9 461	9 600
Cessions	–	–	–	(6)	(211)	(460)	(1 985)	(3 282)	(2 885)	(5 313)	(50)	(158)	–	(48)	(5 131)	(9 267)
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)	–	–	–	–	–	(4)	–
Ajustements/ reclassements	–	–	1 100	–	(413)	–	412	–	672	–	50	–	(1 725)	–	96	–
Au 31 décembre	227	227	9 908	8 330	4 045	4 065	16 576	15 744	29 643	27 584	4 493	3 751	956	1 725	65 848	61 426
Amortissements cumulés																
Au 1 ^{er} janvier (montants retraités)	–	–	660	383	1 776	1 562	10 097	11 041	16 356	16 615	1 112	487	–	–	30 001	30 088
Charges d'amortissement	–	–	320	277	556	497	2 439	2 111	4 425	4 180	814	678	–	–	8 554	7 743
Cessions	–	–	–	–	(129)	(283)	(1 874)	(3 055)	(2 521)	(4 439)	(24)	(53)	–	–	(4 548)	(7 830)
Ajustements/ reclassements	–	–	–	–	(53)	–	3	–	52	–	(2)	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	–	980	660	2 150	1 776	10 665	10 097	18 312	16 356	1 900	1 112	–	–	34 007	30 001
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	227	227	7 670	7 896	2 289	2 046	5 647	5 420	11 228	12 503	2 639	2 865	1 725	48	31 425	31 005
Valeur comptable nette au 31 décembre	227	227	8 928	7 670	1 895	2 289	5 911	5 647	11 331	11 228	2 593	2 639	956	1 725	31 841	31 425

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens établi au 31 décembre 2013. Ce dénombrement et la valeur des immobilisations correspondantes sont certifiés aussi bien par le siège que par les bureaux de pays.

Les actifs en construction concernent principalement des locaux situés au Brésil, au Niger et au Bhoutan (0,3 million de dollars) ainsi que des immobilisations en transit à la date de clôture des comptes (0,7 million de dollars). Les actifs en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2012 (1,7 million de dollars) ont été mis en service avant le 31 décembre 2013 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives. La valeur des engagements non réglés pour l'achat de biens d'équipement s'établissait à 1,3 million de dollars au 31 décembre 2013. À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 16,4 millions de dollars (contre 13,4 millions de dollars en 2012).

Note 9

Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles – logiciels développés en interne et logiciels achetés – détenues par le FNUAP s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels</i>		<i>Logiciels en cours d'élaboration</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Charges						
Au 1 ^{er} janvier	–	–	–	–	–	–
Ajouts	96	–	59	–	155	–
Cessions	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	96	–	59	–	155	–
Amortissements cumulés						
Au 1 ^{er} janvier	–	–	–	–	–	–
Charges d'amortissement	18	–	–	–	18	–
Cessions	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	18	–	–	–	18	–
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable nette au 31 décembre	78	–	59	–	137	–

Note 10
Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012 (montants retraités)</i>
Dettes	23 337	15 407
Engagements cumulés	27 540	32 771
Sommes dues aux agents d'administration	36 096	64 146
Avances reçues au titre des activités d'achat	13 653	8 175
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	22 452	122 873
Fonds de fonctionnement à verser	6 746	3 004
Sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	3 640	4 841
Total	133 464	251 217

Les « sommes dues aux agents d'administration » correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programmes qui seront exécutées par un groupe d'organismes des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Les « sommes dues à des organismes des Nations Unies » correspondent essentiellement aux montants à verser au PNUD pour des services fournis au FNUAP par souci d'efficacité administrative et pour mettre à profit le progiciel de gestion intégré commun. Ces services sont régis par des accords de prestation de services qui précisent, notamment, le barème des coûts applicable.

Note 11
Engagements au titre des contrats de location-financement

Le FNUAP n'avait aucun contrat commercial de location-financement au 31 décembre 2013.

Note 12
Avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel désignent les engagements au titre du reliquat de congés payés, du congé dans les foyers, des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages, comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012 (montants retraités)</i>
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Avantages à court terme		
Jours de congé accumulés	21 744	20 454
Congé dans les foyers	3 408	2 900
Avantages postérieurs à l'emploi		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	374	546
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	3 706	1 918
Assurance maladie après la cessation de service	2 215	2 497
Total partiel	31 447	28 315
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	20 700	19 932
Assurance maladie après la cessation de service	207 184	225 023
Total partiel	227 884	244 955
Total	259 331	273 270

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Jours de congé accumulés

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Le FNUAP comptabilise ce passif en calculant, d'après le barème des traitements en vigueur, la valeur effective à la date de clôture des comptes du nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires, sans effectuer d'actualisation.

Congé dans les foyers

Cet engagement représente le montant cumulé à la date de clôture des frais de voyage prévus à l'occasion du congé suivant dans les foyers pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et il n'est pas compensable à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité et au titre de l'assurance maladie après la cessation de

service ont été calculés sur la base d'une évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013, par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2013 des engagements au titre de ces prestations : taux d'actualisation de 4 % ; progression des traitements allant de 5,5 % à 8,4 % par an (de 4 % à 6,9 % en 2012) selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires ; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an (taux inchangé par rapport à 2012).

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement concernant les fonctionnaires en activité était estimée à 24,4 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Une réserve a été constituée pour couvrir l'intégralité des prestations versables aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées au 31 décembre 2013 et à l'égard desquels l'organisation restait redevable.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie proposé par l'organisation pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2013 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service : taux d'actualisation de 5,01 % et hausse du coût des soins de santé de 7,3 % en 2013 pour les régimes d'assurance maladie autres que Medicare proposés aux États-Unis et de 6,3 % pour le régime Medicare, tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans, et taux d'augmentation fixe de 5 % pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. Pour les frais dentaires, le taux d'évolution prévu était de 5 % en 2013, tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans. Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité étaient en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. À titre de comparaison, l'actuaire avait retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2012 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service : taux d'actualisation de 4 % et hausse du coût des soins de santé de 7 % en 2013 pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis et 8 % pour les

régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà pour les régimes proposés aux États-Unis comme pour les autres. Les primes de tous les participants sont prises en compte pour calculer la valeur des engagements résiduels des organisations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

Selon ces ratios, la part du FNUAP ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

Sur cette base, la valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013, déduction faite des primes à la charge des participants, s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012 (montants retraités)</i>
Montant brut des engagements	327 154	359 694
À déduire : Primes à la charge des participants	(117 755)	(132 174)
Montant net des engagements	209 399	227 520

Selon les hypothèses indiquées plus haut, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 22 % ou diminuerait de 17 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 24 % ou diminueraient de 19 % si le taux d'actualisation était abaissé ou relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Évaluation actuarielle

Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues à la cessation de service (prestations liées au rapatriement) sont calculés par des actuaires-conseils indépendants. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle doivent être communiquées dans les états financiers. Le montant des engagements au 31 décembre 2013 a été calculé sur la base de données démographiques au 30 septembre 2013.

La valeur actuarielle des engagements au titre des régimes à prestations définies est obtenue en actualisant le montant probable des futurs paiements nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus par les fonctionnaires durant la période en cours et les périodes précédentes. L'actuaire a

utilisé les taux du jour de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup pour calculer le taux d'actualisation des régimes à prestations définies faisant l'objet d'une évaluation actuarielle.

La valeur actuarielle tient compte également des pertes actuarielles résultant des modifications apportées aux principales hypothèses depuis la précédente évaluation. Autre facteur entrant en jeu dans l'évaluation, la somme des primes payées par les participants est déduite du montant brut des engagements pour calculer les engagements résiduels du FNUAP.

Les normes IPSAS prescrivent que les hypothèses relatives notamment au taux d'actualisation et à l'évolution du coût des soins de santé reposent toutes sur le même postulat concernant l'inflation. L'hypothèse d'un taux d'inflation de 2,5 % a été utilisée dans l'évaluation au 31 décembre 2013 conformément aux prévisions actuarielles de 2012.

Le montant au 31 décembre 2013 des engagements, des dépenses annuelles et des primes tenait compte des projections de l'évaluation au 31 décembre 2012 et des ajustements au titre du changement de taux d'actualisation en fin d'année. Les écarts mineurs constatés entre le montant effectif des dépenses annuelles et les projections du rapport de l'actuaire ont été corrigés dans l'état des résultats financiers.

L'évolution du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement s'explique par les facteurs suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2012	201 555	21 850	223 405
Groupe de fonctionnaires supplémentaires	25 965	–	25 965
Solde au 31 décembre 2012 (montants retraités)	227 520	21 850	249 370
Dépenses comptabilisées en 2013			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	12 326	1 246	13 572
Coût financier	9 050	835	9 885
Montant total des dépenses comptabilisées pour l'année 2013	21 376	2 081	23 457
Prestations versées (déduction faite des cotisations des participants)	(2 547)	(1 956)	(4 503)
(Gains)/pertes actuariels	(36 950)	2 431	(34 519)
Au 31 décembre 2013	209 399	24 406	233 805

Le « coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période » représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements au titre d'un

régime de prévoyance à prestations définies résultant des droits accumulés par le personnel en 2013. Le « coût financier » est l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Les « prestations versées » représentent les décaissements au titre des avantages du personnel effectués durant l'année considérée. Les « gains ou pertes actuariels » se produisent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ils résultent d'ajustements opérés à la lumière de l'expérience (différence entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles.

Le gain actuariel global enregistré en 2013, qui s'explique par l'augmentation du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation actuarielle de l'assurance maladie après la cessation de service, est comptabilisé directement comme variation de l'actif net (état III).

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pertes/(gains) actuariels</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2012 (montants retraités)	96 050	2 094	98 144
Année 2013	(36 950)	2 431	(34 519)
Au 31 décembre 2013	59 100	4 525	63 625

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2013, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres passifs au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Financement des engagements au titre des avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>		
	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	209 399	147 796	61 603
Prestations liées au rapatriement	24 780	1 365	23 415
Jours de congé accumulés	21 744	7 746	13 998
Congé dans les foyers	3 408	291	3 117
Total	259 331	157 198	102 133

En 2013, les engagements ont été financés comme suit :

- Virement à partir des soldes de fonds d'un montant de 12,0 millions de dollars qui sans cela aurait été disponible pour financer les programmes;

- Intérêts créditeurs d'un montant de 1,0 million de dollars perçus sur la portion déjà financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;
- Ajustements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes payées), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers correspondant à des dépenses de personnel de 8,8 millions de dollars engagées en 2013.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012 (montants retraités)</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) nette</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
	<i>Passif non financé</i>	<i>du passif</i>	<i>du financement</i>	<i>Passif non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	96 123	(18 121)	16 399	61 603
Prestations liées au rapatriement	21 850	2 384	819	23 415
Jours de congé accumulés	17 183	1 290	4 475	13 998
Congé dans les foyers	2 697	508	88	3 117
Total	137 853	(13 939)	21 781	102 133

Prestations de retraite

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime des pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode de groupe ouvert. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et futurs de la Caisse suffiront à couvrir ses obligations.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que

cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 a fait apparaître un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % selon l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 25,57 %, alors que le taux effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable au rendement moins élevé que prévu du portefeuille de la Caisse au cours des précédentes années.

Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % dans l'évaluation arrêtée en 2009). Il était de 86 % (91 % dans l'évaluation de 2009) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions.

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de réalisation des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté, dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-neuvième session, que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite des nouveaux participants permettrait de réduire notablement le déficit actuel (représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension) en en couvrant la moitié. L'Assemblée générale a autorisé, respectivement en décembre 2012 et en avril 2013, une augmentation à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire de la cessation de service pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de la retraite sera prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Les cotisations versées à la Caisse en 2013 s'élevaient à 28,1 millions de dollars (contre 26,4 millions de dollars en 2012).

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012 (montants retraités)</i>
Passifs courants		
Autres passifs courants	1 773	307
Produits comptabilisés d'avance	616	12 083
Total	2 389	12 390
Passifs non courants		
Produits comptabilisés d'avance	5 884	6 331
Total	5 884	6 331

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Soldes des fonds non réservés à des fins particulières		Soldes des fonds réservés à des fins particulières			Solde global des fonds	Réserve au titre des bureaux et des logements hors siège		2013 Total des réserves et des soldes des fonds	2012 (montants retraités) Total des réserves et des soldes des fonds
	Solde disponible pour les programmes	Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	Services d'achat	Recouvrement des fonds	Fonds en fiducie privée		Réserve opérationnelle	logements hors siège		
Solde au 31 décembre (montants retraités)	62 613	(137 853)	1 844	2 748	38 462	(32 186)	87 204	6 100	61 118	97 738
Excédent/(déficit)	162	(10 799)	2 125	–	(856)	(9 368)	–	(2 252)	(11 620)	(13 208)
Variations des montants alloués										
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	(12 000)	12 000	–	–	–	–	–	–	–	–
Virements										
Sur la réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(1 152)	–	–	–	–	(1 152)	–	1 152	–	–
Sur la réserve opérationnelle	(4 456)	–	–	–	–	(4 456)	4 456	–	–	–
Virements entre ressources du FNUAP	(4 834)	–	1 124	3 110	–	(600)	–	–	(600)	533
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds										
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	–	34 519	–	–	–	34 519	–	–	34 519	(23 945)
Solde au 31 décembre 2013	40 333	(102 133)	5 093	5 858	37 606	(13 243)	91 660	5 000	83 417	61 118
Total net		(61 800)			48 557			96 660		

Notes :

Pour déterminer le solde des ressources inutilisées qui seront disponibles pour les programmes en 2014, des ajustements doivent être apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus afin de correspondre aux conventions comptables utilisées pour l'établissement du budget : immobilisations corporelles non amorties, déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (24,7 millions de dollars), stocks (7,5 millions), avances non soldées versées au titre de l'approche multisectorielle (1,7 million) et autres montants soumis à restrictions internes (0,3 million). Le solde pouvant être distribué s'établit ainsi à 6,1 millions de dollars.

Distinction entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières : l'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes.

L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

a) Services d'achat

Au 31 décembre 2013, une réserve d'un montant équivalent à 5,1 millions de dollars avait été constituée afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir. Ce montant représente l'excédent des commissions pour des services de gestion des achats par rapport aux achats.

b) Recouvrement des coûts

À compter du budget institutionnel de l'exercice 2012-2013, l'excédent par rapport aux dépenses budgétaires des produits du recouvrement des coûts est placé dans un fonds distinct dont la direction du FNUAP se sert pour couvrir les charges associées à l'exécution des projets. Au 31 décembre 2013, le solde du fonds s'élevait à 5,8 millions de dollars.

c) Fonds en fiducie privée

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 37,6 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (5,7 millions de dollars) et minoré des fonds alloués à des activités (1,8 million de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

d) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs, et d'autres imprévus. Son montant, fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail de l'organisation, est inscrit dans le Règlement financier et les règles de gestion de financière approuvés par le Conseil d'administration du FNUAP.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2013, le produit provenant des contributions nettes s'élevait à 458,3 millions de dollars; la réserve s'établissait donc à 91,7 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I.

e) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. Les dépenses engagées pour les bureaux et logements hors siège en 2013 se sont élevées à 2,3 millions de dollars, dont 0,2 million correspondant au virement de la valeur comptable nette du compte des immobilisations corporelles à celui des fonds non réservés. Au 31 décembre 2013, un montant de 1,2 million de dollars a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve.

Note 15
Produits des contributions

Pour 2013, les produits des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012
Contributions non préaffectées relevant des ressources de base	459 999	437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(2 931)	(3 293)
Total partiel	457 068	434 206
Contributions préaffectées		
Aux activités cofinancées	472 724	505 241
Au programme des administrateurs auxiliaires	3 988	5 230
Aux contributions en nature	313	24
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	(6 378)	(7 371)
Total partiel	470 647	503 124
Total	927 715	937 330

La répartition des contributions préaffectées et celle des contributions non préaffectées est récapitulée dans le détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects du FNUAP, qui sont présentés dans la note 16 (Autres produits).

Les contributions en nature représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités de programme.

Note 16
Autres produits

Les autres produits se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2013	2012 (montants retraités)	2013	2012 (montants retraités)	2013	2012 (montants retraités)
Produits des placements	5 509	4 710	1 081	2 326	6 590	7 036
Commissions sur des services d'appui	27 261	23 149	2 892	2 146	30 153	25 295
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	(1 394)	(1 206)	1 966	3 094	572	1 888

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres produits	–	8 189	–	(1 394)	–	6 795
Produits préaffectés aux activités d'achat	–	–	4 369	861	4 369	861
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location simple)	3 146	3 662	–	–	3 146	3 662
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location-financement)	181	181	–	–	181	181
Remboursement de charges fiscales	2 931	3 293	–	–	2 931	3 293
Produits divers	934	999	176	921	1 110	1 920
Total	38 568	42 977	10 484	7 954	49 052	50 931

Un montant de 3,1 millions de dollars a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2013 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables calculée par un consultant externe indépendant.

Un montant de 0,2 million de dollars a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) afférents aux locaux occupés en 2013 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur des biens considérés calculée par un consultant externe indépendant.

Note 17

Charges par partenaire de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état II se répartit, comme indiqué ci-après, en fonds utilisés directement par le FNUAP et fonds utilisés par les partenaires de réalisation, tels que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Gouvernements	113 126	113 580
Organisations non gouvernementales	102 627	85 329
Organismes des Nations Unies autres que le FNUAP	5 822	3 642
FNUAP	691 765	628 670
Total	913 340	831 221

En 2013, 28,2 % des activités de programme ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (contre 29,5 % en 2012).

Note 18

Charges par nature

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé par nature ou par type de ressources utilisées, de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012 (montants retraités)
Charges de personnel		
Traitements	147 606	142 482
Cotisations de retraite	28 573	26 669
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	74 141	69 132
Total partiel	250 320	238 284
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes		
Produits de santé procréative	152 176	117 576
Autres produits liés aux programmes	11 978	9 948
Total partiel	164 154	127 524
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	90 483	70 253
Total partiel	90 483	70 253
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement		
Fournitures et consommables	23 214	19 622
Loyer, réparations et entretien	32 855	33 646
Impression, publications et médias	38 244	31 066
Transport et distribution	24 438	17 470
Autres charges de fonctionnement	37 548	37 207
Total partiel	156 299	139 012
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	98 013	105 146
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	50 839	55 523
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	3 153	2 983
Total partiel	152 005	163 652
Charges financières (principalement charges bancaires)	704	496
Total partiel	704	496

	2013	2012 (montants retraités)
Voyages	85 256	78 850
Total partiel	85 256	78 850
Amortissements		
Amortissement d'immobilisations corporelles	8 554	7 743
Amortissement d'immobilisations incorporelles	18	–
Total partiel	8 572	7 743
Dépréciation		
Dépréciation des immobilisations corporelles	4	–
Total partiel	4	–
Autres charges		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	3 146	3 662
Transferts et gains/(pertes) sur cessions d'immobilisations corporelles	394	1 182
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres	1 906	–
Dotations au compte de dépréciation des créances douteuses	134	588
Autres	(37)	(26)
Total partiel	5 543	5 407

Note 19**Ressources non préaffectées – ventilation par pays et région des activités de programme et budget institutionnel****a) Total des charges afférentes aux activités de programme par pays et par région**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012 (montants retraités)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		
Projets de pays		
Bénin	2 202	2 397
Burkina Faso	3 355	3 495
Cabo Verde	980	1 314
Cameroun	3 901	2 986
Congo	2 313	1 725
Côte d'Ivoire	5 575	5 039
Gabon	869	969
Gambie	1 047	1 913

	2013	2012 (montants retraités)
Ghana	3 055	2 595
Guinée	2 729	2 667
Guinée-Bissau	1 653	1 538
Guinée équatoriale	589	1 800
Libéria	2 746	2 415
Mali	2 556	2 269
Mauritanie	1 896	2 957
Niger	3 790	3 409
Nigéria	7 966	7 963
République centrafricaine	2 659	2 373
Sao Tomé-et-Principe	553	652
Sénégal	2 310	2 927
Sierra Leone	2 797	2 425
Tchad	3 966	3 905
Togo	1 392	1 554
Total partiel	60 899	61 287
Projets régionaux	4 901	1 016
Total	65 800	62 303
Afrique de l'Est et Afrique australe		
Projets de pays		
Angola	3 571	2 711
Afrique du Sud	1 843	2 173
Botswana	1 388	1 460
Burundi	2 133	1 813
Comores	1 032	1 219
Érythrée	1 409	1 637
Éthiopie	5 704	5 620
Kenya	4 348	4 897
Lesotho	1 531	1 829
Madagascar	3 155	3 561
Malawi	3 083	3 130
Maurice	76	181
Mozambique	3 628	4 624
Namibie	1 556	1 765
Ouganda	6 458	6 549
République démocratique du Congo	8 136	7 974
République-Unie de Tanzanie	4 182	4 117
Rwanda	3 362	4 199

	2013	2012 (montants retraités)
Seychelles	58	51
Soudan du Sud	3 792	2 868
Swaziland	1 469	1 602
Zambie	3 220	4 052
Zimbabwe	3 583	4 040
Total partiel	68 717	72 072
Projets régionaux	5 543	8 570
Total	74 260	80 642
États arabes		
Projets de pays		
Algérie	464	423
Djibouti	696	719
Égypte	2 010	2 704
État de Palestine	2 078	2 367
Iraq	3 103	2 560
Jordanie	633	1 706
Liban	1 117	961
Libye	699	751
Maroc	1 437	1 217
Oman	209	141
République arabe syrienne	2 941	1 900
Somalie	3 553	2 478
Soudan	4 324	4 189
Tunisie	567	739
Yémen	2 480	2 251
Total partiel	26 311	25 106
Projets régionaux	4 768	3 851
Total	31 079	28 957
Asie et Pacifique		
Projets de pays		
Afghanistan	6 335	6 033
Bangladesh	7 397	2 552
Bhoutan	1 218	1 524
Cambodge	4 309	3 574
Chine	3 988	4 552
Îles du Pacifique ^a	4 294	2 824
Inde	9 206	12 511

	2013	2012 (montants retraités)
Indonésie	5 133	6 027
Iran (République islamique d')	1 527	1 417
Malaisie	424	446
Maldives	598	572
Mongolie	2 734	1 926
Myanmar	10 492	5 742
Népal	3 427	4 154
Pakistan	4 777	6 150
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 377	1 979
Philippines	8 308	5 747
République démocratique populaire lao	2 637	1 798
République populaire démocratique de Corée	643	1 196
Sri Lanka	1 646	3 341
Thaïlande	1 777	1 771
Timor-Leste	1 845	2 594
Viet Nam	4 760	2 398
Total partiel	89 852	80 828
Projets régionaux	6 630	7 683
Total	96 482	88 511
Amérique latine et Caraïbes		
Projets de pays		
Argentine	709	751
Bolivie (État plurinational de)	1 497	1 597
Brésil	2 047	1 808
Chili	212	276
Colombie	1 596	1 686
Costa Rica	683	761
Cuba	718	873
El Salvador	1 098	1 015
Équateur	1 192	1 031
Guatemala	1 685	1 476
Haïti	3 523	3 094
Honduras	1 407	1 596
Mexique	1 247	1 393
Nicaragua	1 369	1 576
Panama	574	694
Paraguay	758	803

	2013	2012 (montants retraités)
Pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes ^b	3 074	3 334
Pérou	1 898	2 012
République dominicaine	807	744
Uruguay	916	802
Venezuela (République bolivarienne du)	1 319	1 252
Total partiel	28 329	28 574
Projets régionaux	5 843	5 407
Total	34 172	33 981
Europe orientale et Asie centrale		
Projets de pays		
Albanie	547	664
Arménie	596	614
Azerbaïdjan	727	710
Bélarus	317	441
Bosnie-Herzégovine	413	412
Bulgarie	–	26
Ex-République yougoslave de Macédoine	259	220
Fédération de Russie	739	747
Géorgie	653	690
Kazakhstan	650	581
Kirghizistan	846	894
Kosovo	268	287
Ouzbékistan	1 365	1 163
République de Moldova	428	544
Roumanie	–	212
Serbie	146	197
Tadjikistan	805	885
Turkménistan	688	726
Turquie	1 355	1 410
Ukraine	690	619
Total partiel	11 492	12 042
Projets régionaux	5 653	4 401
Total	17 145	16 443

	2013	2012 (montants retraités)
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	46 139	44 430
Total des charges afférentes aux programmes	365 077	355 267

^a Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, des Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

^b Les chiffres pour les pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques, de Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

b) Budget institutionnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012 (montants retraités)
Montant brut des charges	138 787	134 151
Sommes portées au crédit du budget institutionnel		
Dépenses indirectes imputées sur les autres ressources	(27 261)	(23 149)
Montant excédentaire des produits du recouvrement des coûts par rapport aux dépenses budgétaires [note 14 b)]	4 736	1 123
Commissions pour des services de gestion d'achats afférents à des activités cofinancées	2 125	1 626
Contributions des gouvernements locaux aux dépenses des bureaux de pays	(310)	(318)
Total	118 077	113 433

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2013, le FNUAP n'avait ni provisions, ni actifs éventuels, ni passifs éventuels de montant significatif.

Note 21

Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				
	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
2013	19	4 102	801	785	5 688
2012	20	3 560	634	674	4 868

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi, mais ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable. Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que les autres fonctionnaires.

Il n'est pas de prêts ou d'avances auxquels les principaux dirigeants peuvent prétendre qui ne s'appliquent également aux autres fonctionnaires aux termes du Règlement du personnel de l'ONU.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des comptes est le 31 décembre 2013. La date à laquelle le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et en a autorisé la publication est le 30 avril 2014. Entre ces deux dates, il ne s'est pas produit d'événements ayant eu une incidence significative sur les états financiers.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2013 et pendant l'exercice biennal 2012-2013, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions au titre des ressources ordinaires à recevoir et le montant des soldes des fonds pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour 2013 présenté dans l'état V (état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et l'exercice biennal 2012-2013), et celui qui est présenté dans l'état IV (état des flux de

trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013). Les écarts sont essentiellement dus aux différences de convention et aux différences relatives aux entités prises en compte. Les différences de convention représentent les différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte représentent l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne sont pas prévues dans le budget autorisé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Total</i>
Total des charges réelles sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	(482 635)	(9 012)	(491 647)
Différences de convention	15 422	137	15 560
Différences relatives aux entités prises en compte	308 032	(90 204)	217 828
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(159 181)	(99 079)	(258 260)

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent/le déficit effectifs calculés selon des conventions comptables comparables à celles régissant le budget (comptabilité de trésorerie modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections concernant les contributions et d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'exercice précédent, tandis que les états financiers comptabilisent les contributions et autres produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	25 811
Écart entre le montant total des produits et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(25 250)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et calculées en comptabilité d'exercice intégrale	(1 218)
(Déficit)/excédent net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	(657)

Note 24

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) **Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013**

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 125	175 096	71 994	205 033	122 119	380 129
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	148 051	108 995	212 645	127 640	360 696	236 635
Stocks	7 559	6 697	39 000	29 046	46 559	35 743
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	–	10	237	10	237
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	3 299	2 745	210 681	124 763	213 980	127 508
Paiements anticipés et autres actifs courants	12 366	9 829	2 399	7 531	14 765	17 360
Comptes des fonds de fonctionnement	4 665	7 266	10 481	6 429	15 146	13 695
Total partiel	226 065	310 628	547 210	500 679	773 275	811 307
Actifs non courants						
Immobilisations corporelles	29 643	30 007	2 198	1 418	31 841	31 425
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	116 441	143 546	167 244	168 102	283 685	311 648
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	–	71 513	50 276	71 513	50 276
Immobilisations incorporelles	137	–	–	–	137	–
Autres actifs non courants	11	–	–	–	11	–
Total partiel	146 232	173 553	240 955	219 796	387 187	393 349
Total de l'actif	372 298	484 181	788 164	720 475	1 160 462	1 204 656

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Passif						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	44 956	154 045	88 508	97 172	133 464	251 217
Avantages du personnel	28 931	25 898	2 516	2 417	31 447	28 315
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	(544)	11 624	2 933	766	2 389	12 390
Total	73 344	191 567	93 956	100 355	167 300	291 922
Passifs non courants						
Avantages du personnel	209 653	225 165	18 231	19 790	227 884	244 955
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	5 884	6 331	–	–	5 884	6 331
Total partiel	215 537	231 496	18 231	19 790	233 768	251 286
Total du passif	288 881	423 063	112 187	120 145	401 068	543 208
Actif net	83 417	61 118	675 977	600 330	759 394	661 448
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	91 660	87 204	–	–	91 660	87 204
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	6 100	–	–	5 000	6 100
Total des réserves	96 660	93 304	–	–	96 660	93 304
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	48 557	43 055	–	–	48 557	43 055
Soldes des fonds non réservés à des fins particulières :						
Ressources non préaffectées	(61 800)	(75 241)	–	–	(61 800)	(75 241)
Ressources préaffectées			675 977	600 330	675 977	600 330
Total des soldes des fonds	(13 243)	(32 186)	675 977	600 330	662 734	568 144
Total des réserves et des soldes des fonds	83 417	61 118	675 977	600 330	759 394	661 448

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Produits des contributions								
Contributions non préaffectées	459 999	437 499					459 999	437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(2 931)	(3 293)					(2 931)	(3 293)
Total partiel	457 068	434 206					457 068	434 206
Contributions préaffectées			504 471	533 644	(27 446)	(23 149)	477 025	510 495
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs			(6 378)	(7 371)	–	–	(6 378)	(7 371)
Total partiel			498 093	526 273	(27 446)	(23 149)	470 647	503 124
Total des produits des contributions	457 068	434 206	498 093	526 273	(27 446)	(23 149)	927 715	937 330
Autres produits	38 568	42 977	10 484	7 954	–	–	49 052	50 931
Total des produits	495 636	477 183	508 577	534 227	(27 446)	(23 149)	976 767	988 261
Charges								
Charges de personnel	218 465	206 673	31 855	31 611	–	–	250 320	238 284
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	15 339	13 764	148 815	113 760	–	–	164 154	127 524
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	42 382	34 345	48 286	35 908	(185)	–	90 483	70 253
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	90 542	85 648	93 018	76 513	(27 261)	(23 149)	156 299	139 012
Services contractuels et spécialisés	77 925	91 759	74 080	71 893	–	–	152 005	163 652
Charges financières	281	319	423	177	–	–	704	496
Voyages	49 660	46 099	35 596	32 751	–	–	85 256	78 850

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Amortissements	8 069	7 179	503	564	–	–	8 572	7 743
Dépréciation	4	–	–	–	–	–	4	–
Autres charges	4 589	4 605	954	802	–	–	5 543	5 407
Total des charges	507 256	490 391	433 530	363 979	(27 446)	(23 149)	913 340	831 221
Excédent/(déficit)	(11 620)	(13 208)	75 047	170 248	–	–	63 427	157 040

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur; la colonne Éliminations est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles.

Note 25**Gestion du risque financier**

Le PNUD administre les activités de placement du FNUAP dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à assurer :

- La sécurité : c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;
- Des liquidités : c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;
- Des revenus : c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille de placements et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives en la matière. Le FNUAP reçoit du PNUD un rapport périodique détaillé sur la performance des investissements, dans lequel figurent la composition du portefeuille d'investissements et la performance de ces derniers.

Le FNUAP est exposé à toute une série de risques financiers associés aux instruments financiers, dont :

- Le risque de crédit : la possibilité que des tiers ne puissent régler les montants devenus exigibles;
- Le risque de liquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme;
- Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prescrivent de suivre en permanence les notes de crédit des émetteurs et contreparties. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'institutions souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

Les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation, Moody's, Standard and Poor's, et Fitch, servent de base à l'évaluation du risque de crédit des instruments financiers. Au 31 décembre 2013, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de Standard and Poor's).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	AAA		AA+		AA-		A		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Effets de commerce et bons à prime ^a	99 976	24 972	–	–	24 967	–	–	–	124 943	24 972
Obligations	327 622	467 491	110 604	41 605	65 974	14 215	15 238	–	519 438	523 311
Total	427 598	492 463	110 604	41 605	90 941	14 215	15 238	–	644 381	548 283

^a Les placements entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est atténué par le fait que les activités de programme ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus.

Analyse du risque de liquidité

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FNUAP, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FNUAP prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	Pourcentage	31 décembre 2012	Pourcentage
Soldes de trésorerie	21 060	3	22 576	2
Équivalents de trésorerie	101 059	13	357 553	39
Total partiel	122 119	16	380 129	41
Placements à court terme	360 696	47	236 635	25
Placements à long terme	283 685	37	311 648	34
Total partiel	644 381	84	548 283	59
Total des placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	766 500	100	928 412	100

Analyse du risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Le FNUAP classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs conservés jusqu'à échéance. Ces actifs n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt. Une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait donc pas apparaître de variations de valeur importantes. Le comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux indices de référence définis dans les directives.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	644 381	548 283
Titres disponibles à la vente	–	–
Total	644 381	548 283

Le FNUAP investit dans des titres de créance à taux variable libellés en dollars, ce qui l'expose à des variations de ses flux de trésorerie. En effet, les intérêts créditeurs du Fonds diminuent lorsque le taux d'intérêt baisse, et, à l'inverse, augmentent en cas de hausse du taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, le FNUAP détenait pour 45 millions de dollars de titres à taux variable.

Risque de change

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises.

Au 31 décembre 2013, 98,3 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds étaient libellés en dollars des États-Unis, et 1,7 % en d'autres monnaies. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays de programme. Le FNUAP conserve un minimum de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en monnaie locale et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis. Tous les placements détenus au 31 décembre 2013 étaient libellés en dollars des États-Unis.

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Autres monnaies</i>		<i>Total</i>	
	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 587	358 131	12 532	21 998	122 119	380 129
Placements	644 381	548 283	–	–	644 381	548 283
Total	753 968	906 414	12 532	21 998	766 500	928 412

Le FNUAP est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions libellées en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions versées en monnaie locale par les gouvernements des pays de programme sont utilisées pour financer des dépenses locales.

La Trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps intervient entre l'annonce et le versement. Les charges du FNUAP afférentes aux primes de couverture et aux gains ou pertes de change sont comptabilisées à la rubrique Autres charges (note 16). En 2013, le produit de contributions libellées en huit monnaies a ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

La Trésorerie du PNUD utilise des instruments dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Les dérivés sont évalués à la valeur de marché, les gains et les pertes se traduisant par un excédent ou un déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2013, le FNUAP n'avait pas de positions ouvertes sur des instruments dérivés.

Autres risques de prix

Le FNUAP est exposé à des risques de prix résultant de fluctuations du cours des instruments financiers liées à des facteurs autres que la variation des taux d'intérêt ou du taux de change. Les directives du PNUD pour la gestion des placements étant relativement prudentes, l'exposition aux autres risques de prix est limitée.

Note 26

Engagements

Au 31 décembre 2013, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 43,1 millions de dollars.

Les contrats de location du FNUAP portent en général sur une période de un à cinq ans. L'organisation a également un contrat de location simple pour son siège, situé à New York. Au 31 décembre 2013, ses obligations concernant les paiements minimaux au titre des baux s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Valeur non actualisée des paiements minimaux au titre de la location</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Bail de moins d'un an	6 667	6 396
Bail de un à cinq ans	21 694	21 082
Bail de plus de cinq ans	30 570	38 686
Total	58 931	66 164

Seuls les contrats de location dont la clause de résiliation prévoit un préavis d'au moins 30 jours sont pris en compte.

Tableaux

Tableau A

Contributions non préaffectées – état des contributions pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2013</i>
Afrique du Sud	–	–	49	–	(4)	45	–
Allemagne	–	–	23 988	–	–	23 988	–
Andorre	–	–	13	–	–	13	–
Angola	–	–	5	–	–	5	–
Antigua-et-Barbuda	3	(1)	–	–	–	–	2
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Argentine	2	–	5	–	–	5	2
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	15 641	–	–	15 641	–
Autriche	–	–	136	–	–	136	–
Bahamas	1	–	1	–	–	–	2
Bangladesh	–	–	25	–	–	25	–
Barbade	–	–	5	–	–	5	–
Belgique	–	–	7 432	–	–	7 432	–
Belize	3	–	–	–	–	–	3
Bénin	7	–	8	–	–	14	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	13	–	–	13	–
Brésil	70	(20)	–	–	–	–	50
Burkina Faso	17	–	19	39	–	58	17
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cameroun	129	(46)	21	–	–	–	104
Canada	–	–	16 047	–	158	16 205	–
Chili	–	–	5	–	–	5	–
Chine	–	–	1 200	–	–	1 200	–
Colombie	–	–	10	–	–	10	–
Comores	1	(1)	3	–	–	3	–
Costa Rica	–	–	6	–	–	6	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2013</i>
Côte d'Ivoire	–	–	20	40	–	60	–
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	40 379	–	(977)	39 402	–
Djibouti	1	–	–	1	–	2	–
Égypte	–	–	97	–	–	97	–
El Salvador	3	–	3	–	–	3	3
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Espagne	1 948	–	400	–	15	2 363	–
Estonie	–	–	–	68	–	68	–
État de Palestine	–	–	5	–	–	5	–
États-Unis d'Amérique	–	–	28 450	–	–	28 450	–
Éthiopie	–	–	3	–	–	3	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	6	(1)	–	–	–	–	6
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Fidji	8	–	–	–	–	8	–
Finlande	–	–	46 776	–	(323)	43 736	2 717
France	–	–	524	–	(13)	511	–
Gabon	9	–	500	–	1	510	–
Gambie	13	–	10	–	–	–	23
Géorgie	–	–	20	–	–	20	–
Ghana	18	–	18	–	–	–	36
Guatemala	2	–	–	–	–	2	–
Guinée Bissau	4	(1)	–	–	–	–	3
Guyana	–	–	1	–	–	1	–
Hongrie	–	–	10	–	–	10	–
Îles Cook	1	–	1	–	–	–	2
Inde	–	–	499	–	–	499	–
Indonésie	35	–	36	–	–	36	35
Iran (République islamique d')	60	–	–	–	–	–	60
Irlande	–	–	3 959	–	–	3 959	–
Israël	–	–	40	–	–	40	–
Italie	–	–	1 294	–	10	1 304	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2013</i>
Japon	–	–	24 910	–	–	24 910	–
Jordanie	50	(50)	50	–	–	50	–
Kazakhstan	–	–	100	–	–	100	–
Kenya	10	–	10	–	–	10	10
Koweït	–	–	10	–	–	10	–
Lesotho	2	(2)	3	–	–	3	–
Libéria	40	(10)	–	–	–	–	30
Liechtenstein	–	–	26	–	–	26	–
Luxembourg	–	–	3 515	–	81	3 596	–
Madagascar	10	–	5	–	–	–	15
Malaisie	–	–	215	–	–	215	–
Maldives	10	–	5	–	–	–	15
Mali	24	–	–	–	–	24	–
Maroc	–	–	10	–	–	10	–
Maurice	–	–	3	–	–	3	–
Mexique	–	–	70	–	–	70	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	3	–	–	3	–
Monaco	–	–	20	–	–	20	–
Mongolie	–	–	4	–	–	4	–
Mozambique	–	–	2	–	–	2	–
Népal	–	–	6	–	–	–	6
Nicaragua	–	–	1	–	–	1	–
Niger	–	–	20	–	–	–	20
Norvège	–	–	70 551	–	–	70 551	–
Nouvelle-Zélande	–	–	5 054	–	–	5 054	–
Oman	–	–	10	–	–	10	–
Ouganda	10	–	10	–	–	–	20
Panama	–	–	10	–	–	10	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	17	(4)	5	–	–	–	18
Pays-Bas	–	–	52 356	–	657	53 013	–
Pérou	–	–	2	–	–	2	–
Philippines	32	–	35	–	(1)	34	32

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2013</i>
Pologne	–	–	11	–	–	11	–
Qatar	–	–	30	–	–	30	–
République centrafricaine	3	(3)	–	–	–	–	–
République de Corée	–	–	100	–	–	100	–
République démocratique du Congo	186	(35)	–	–	–	–	151
République démocratique populaire lao	–	–	2	–	–	2	–
République dominicaine	30	–	–	–	–	–	30
République populaire démocratique de Corée	10	–	–	–	–	–	10
République tchèque	–	–	25	–	–	25	–
République-Unie de Tanzanie	1	(1)	4	–	–	–	4
Roumanie	–	–	10	–	–	10	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	31 515	–	(434)	31 080	–
Rwanda	–	–	1	–	–	–	1
Samoa	6	–	–	–	–	6	–
Sao Tomé-et-Principe	9	–	9	19	–	28	9
Sénégal	38	(20)	18	–	(1)	17	18
Serbie	–	–	1	–	–	1	–
Seychelles	2	–	2	–	–	4	–
Sierra Leone	30	(8)	7	–	–	–	29
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Slovaquie	–	–	7	–	–	7	–
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	–	–	65 816	–	(557)	65 259	–
Suisse	–	–	16 136	–	(15)	16 121	–
Suriname	4	(2)	–	–	–	–	2
Swaziland	10	–	10	–	–	10	10
Tadjikistan	–	–	1	–	–	1	–
Thaïlande	–	–	96	–	–	96	–
Togo	–	–	6	–	–	–	6
Trinité-et-Tobago	5	–	5	–	–	5	5
Tunisie	–	–	16	–	–	16	–
Turkménistan	–	–	3	–	–	3	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2013</i>
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Tuvalu	12	(3)	–	–	–	9	–
Ukraine	2	(1)	–	–	–	–	1
Uruguay	30	(5)	25	–	–	20	30
Venezuela	10	(10)	–	–	–	–	–
Viet Nam	–	–	5	–	–	5	–
Yémen	33	(5)	25	–	–	50	3
Zambie	12	(4)	–	–	–	–	8
Zimbabwe	–	–	30	–	–	–	30
Service des achats	–	–	–	1	–	1	–
Contributions privées et contributions diverses	–	–	87	–	12	100	–
Total partiel	2 980	(232)	459 689	168	(1 391)	457 636	3 579
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	310	–	–	310	–
Total	2 980	(232)	459 999	168	(1 391)	457 946	3 579
Ajustements pour gains ou (pertes) de change et autres ajustements liés à l'arrondissement des chiffres		(2)					(2)
Contributions à recevoir au 31 décembre	2 978						3 577

Note : Les soldes, les ajustements, les contributions annoncées pour l'année considérée, les paiements reçus et les contributions annoncées pour les années à venir concernant le Myanmar, l'Ouzbékistan, les Palaos et le Suriname, qui représentent moins de 500 dollars, ont été arrondis à zéro.

Tableau B

Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale									
Algérie	–	139	–	–	–	139	–	139	–
Allemagne	1 610	2 997	34	(84)	–	4 557	1 686	2 871	–
Andorre et Monaco	129	–	–	–	–	129	128	1	–
Arabie saoudite	717	–	–	(11)	–	706	593	113	–
Australie	5 712	3 724	(145)	(56)	–	9 235	3 947	5 288	1 355
Banque africaine de développement	–	500	–	–	–	500	–	500	500
Belgique	1 669	679	60	–	(24)	2 384	404	1 980	337
Belize	15	–	–	–	–	15	(6)	21	–
Bolivie (État plurinational de)	26	31	–	–	–	57	26	31	–
Botswana	96	75	–	–	–	171	96	75	–
Boynér Holding et entreprises affiliées	23	77	(3)	–	–	97	73	24	–
Brésil	576	680	(3)	(276)	(18)	959	81	878	541
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	6 361	15 636	–	(699)	–	21 298	12 143	9 155	1 936
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	38	–	–	(38)	–	–	–	–	–
Cameroun	1 164	–	–	–	–	1 164	569	595	–
Canada	16 806	16 722	(954)	–	–	32 574	8 304	24 270	18 640
Centro Latinoamericano Salud y Mujer (CELSAM) – México	1	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Colombie	5 309	3 538	(143)	(338)	–	8 366	6 043	2 323	706
Communauté européenne	20 601	14 610	37	(587)	51	34 712	19 381	15 331	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	–	456	–	–	–	456	43	413	–
Contributions de faible montant	1 707	2 248	(1)	(7)	(3)	3 944	2 258	1 686	–
Côte d'Ivoire	22	–	–	–	–	22	20	2	–
Danemark	6 267	2 766	(46)	–	(87)	8 900	4 573	4 327	766
Donateurs multiples	19 830	45 528	154	(472)	(11)	65 029	16 560	48 469	10 666
École de médecine tropicale de Liverpool	18	–	–	–	–	18	–	18	–
Égypte	69	–	–	(45)	–	24	–	24	–
ELMA Relief Foundation	71	–	–	–	(5)	66	66	–	–
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	89	–	–	(3)	–	86	85	1	–
Espagne	5 496	212	20	(1 078)	(1)	4 649	3 224	1 425	–
États-Unis d'Amérique	3 642	6 918	2	(1)	–	10 561	4 169	6 392	5 528
Fédération internationale pour la planification familiale	77	50	–	–	–	127	76	51	50
Finlande	3 618	–	–	(97)	(12)	3 509	3 398	111	–
FNUAP, en qualité d'agent administrateur de programmes conjoints	16 602	48 817	–	(12)	–	65 407	25 762	39 645	–
Fondation Anesvad	477	–	–	–	–	477	204	273	–
Fondation Bank of Africa	49	–	–	–	–	49	38	11	–
Fondation Cadena Capriles	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Fondation Concept	1 267	–	–	–	–	1 267	390	877	536
Fondation Drosos	124	–	–	(124)	–	–	–	–	–
Fondation Ford	399	450	–	–	–	849	428	421	–
Fondation Gates	820	7 998	–	(101)	–	8 717	900	7 817	–
Fondation Hewlett	75	–	–	–	–	75	75	–	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fondation MTN	–	250	5	–	–	255	–	255	84
Fondation Orange	4	–	–	–	(1)	3	4	(1)	–
Fondation Packard	1 835	–	–	–	–	1 835	664	1 171	800
Fondation Sotici	46	–	–	–	–	46	–	46	–
Fondation Zonta International	1 001	–	–	–	(1)	1 000	364	636	600
Fonds d'affectation spéciale thématiques – donateurs multiples	259 197	175 867	3 355	–	–	438 419	173 629	264 790	161 428
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 247	11 150	3	(40)	–	19 360	11 270	8 090	16
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	95	–	–	–	–	95	51	44	5
Fonds humanitaire commun international	187	(13)	–	(35)	–	139	139	–	–
France	8 788	6 300	–	–	–	15 088	7 269	7 819	–
Friends of UNFPA	1 359	–	–	–	–	1 359	495	864	680
Gabon	134	–	6	–	–	140	97	43	–
Géorgie	–	1 461	(17)	–	–	1 444	714	730	701
Guatemala	10	3 140	–	–	–	3 150	1 664	1 486	–
Guinée équatoriale	202	–	–	–	–	202	59	143	–
H & M Hennes & Mauritz	786	–	–	–	–	786	580	206	–
Irlande	102	–	–	–	–	102	88	14	–
Italie	2 341	4 193	11	–	(2)	6 543	1 898	4 645	288
Jamaïque	23	–	–	(23)	–	–	–	–	–
Japon	12 469	1 707	54	(119)	(1)	14 110	5 185	8 925	–
Kazakhstan	2	–	–	–	–	2	–	2	–
KfW – Allemagne	10 390	–	78	–	–	10 468	4 020	6 448	–
Koweït	–	5 000	–	–	–	5 000	2 740	2 260	–
Liban	237	119	–	–	–	356	113	243	–
Luxembourg	7 456	678	140	(56)	–	8 218	2 757	5 461	4 476
Maroc	79	–	–	–	(79)	–	–	–	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Mexique	1 782	–	–	10	–	1 792	995	797	–
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	21	–	–	–	–	21	–	21	–
Nigéria	6 096	1 669	62	–	–	7 827	2 282	5 545	267
Noble Energy	117	(62)	–	(51)	(4)	–	–	–	–
Norvège	602	2 506	12	15	–	3 135	1 482	1 653	490
Nouvelle-Zélande	301	420	11	(116)	–	616	391	225	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	147	–	–	–	–	147	128	19	–
Oman	160	645	–	–	–	805	27	778	645
ONUSIDA	1 890	21 542	–	(25)	–	23 407	12 263	11 144	10 540
Organisation mondiale de la Santé	183	120	–	(126)	–	177	117	60	–
Pays-Bas	11 660	7 875	–	(20)	–	19 515	2 349	17 166	10 761
PNUD – fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	23 064	17 845	–	(1 376)	4	39 537	25 220	14 317	–
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	1 019	6 274	–	(130)	–	7 163	5 172	1 991	–
Qatar	109	–	–	–	–	109	13	96	–
République arabe syrienne	1 527	–	–	–	(1)	1 526	968	558	–
République de Corée	1 719	4 800	–	–	–	6 519	373	6 146	2 700
République dominicaine	65	–	–	–	–	65	62	3	–
République tchèque	53	74	–	–	–	127	55	72	–
Roumanie	–	122	–	–	–	122	–	122	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	62 082	22 364	290	11	–	84 747	30 715	54 032	28 314
Sao Tomé-et-Principe	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	252	–	–	(21)	–	231	230	1	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Sierra Leone	–	–	–	163	–	163	163	–	–
Suède	7 522	11 979	141	(124)	–	19 518	5 850	13 668	6 936
Suisse	361	13 416	124	–	–	13 901	447	13 454	9 400
Toros Agri Industry	–	74	–	–	–	74	74	–	–
TOTAL-Congo	176	–	–	–	–	176	72	104	–
Turquie	–	–	–	(282)	282	–	–	–	–
Últimas Noticias	846	1 138	–	–	–	1 984	1 217	767	–
Uruguay	1 435	124	(19)	–	–	1 540	642	898	–
Venezuela	3 084	258	–	–	–	3 342	2 004	1 338	–
Virgin Unite	27	–	–	–	–	27	27	–	–
Total partiel	562 864	497 888	3 269	(6 378)	87	1 057 730	422 873	634 857	280 692
Autres fonds d'affectation spéciale									
Coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous	1 046	987	35	–	–	2 068	948	1 120	–
Contributions en nature – préaffectées	–	313	–	–	–	313	123	190	–
Coopération de base avec Oman	161	937	–	–	–	1 098	488	610	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 072	–	8	–	–	1 080	–	1 080	–
Gains/pertes de change globaux relatifs aux autres ressources	2 150	–	–	–	(95)	2 055	–	2 055	–
Mémorandum d'accord ePAS – Division des ressources humaines – UNICEF	168	174	39	–	–	381	242	139	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	160	–	–	–	–	160	–	160	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 757	–	13	–	–	1 770	33	1 737	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	6 131	–	1 337	–	105	7 573	1 40	6 169	202
Service financier – ressources pour la communication d'informations aux donateurs	1 819	–	705	–	–	2 524	215	2 309	–
Stocks et éléments en transit – autres ressources	4 524	–	–	–	–	4 524	(979)	5 503	–
Total partiel	18 987	2 410	2 136	–	11	23 544	2 474	21 070	202
Total	581 851	500 298	5 405	(6 378)	99	1 081 275	425 347	655 927	280 894

Notes :

Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des coûts indirects d'un montant de 27,3 millions de dollars et les contributions que le FNUAP verse aux programmes communs dont il est l'agent administrateur, soit 0,2 million de dollars en 2013. Hormis dans le présent tableau et la note 24 b), ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées et présentés à la rubrique Ressources non préaffectées.

Les contributions à recevoir indiquées dans la note 6 comprennent 280,9 millions de dollars au titre du cofinancement et 1,3 million de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires.

Comme indiqué dans l'état I, les soldes des fonds préaffectés non réservés à des fins particulières se composent comme suit :

<i>Soldes des fonds préaffectés non réservés à des fins particulières</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Cofinancement	655 927	581 851
Programme des administrateurs auxiliaires	6 335	7 358
Opérations d'achat	13 715	11 121
Total	675 977	600 330

Tableau C
Services d'achat pour l'année terminée le 31 décembre 2013

Achats pour le compte de tiers

Les achats pour le compte de tiers sont des activités de passation de marchés entre un acheteur et un vendeur qui portent sur des fournitures, matériels et services compatibles avec les objectifs et politiques du FNUAP et pour lesquelles celui-ci joue le rôle d'agent et touche en contrepartie des honoraires d'un montant convenu.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus aux fins des achats</i>	<i>Produits et charges et divers</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Montant des achats</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2013</i>
Institutions								
Gouvernements	734	32 865	(9)	175	(33)	33 732	21 446	12 286
PNUD	(43)	2 258	–	–	–	2 216	2 177	39
Autres organismes des Nations Unies	(2)	101	–	–	–	99	7	92
Organismes intergouvernementaux	3 878	92	–	(132)	–	3 838	3 647	191
Organisations non gouvernementales	94	2 190	–	–	–	2 284	1 382	902
Total	4 661	37 507	(9)	43	(33)	42 169	28 659	13 510

Fonds autorenouvelable Access RH

Le fonds autorenouvelable Access RH est un mécanisme financé par des donateurs qui a pour but de favoriser la constitution, dans les entrepôts contrôlés par le FNUAP, de stocks essentiels de produits de santé procréative. Son objectif est d'améliorer la chaîne logistique pour un certain nombre de produits en raccourcissant les délais d'acheminement et réduisant les coûts, afin d'assurer aux bénéficiaires et clients un accès plus rapide et plus facile à des produits de santé procréative de haute qualité, à des prix concurrentiels.

Tableau C
Services d'achat pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Virements à partir d'autres fonds et montants supplémentaires fournis par des donateurs</i>	<i>Produits des ventes (achats pour le compte de tiers)</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>
Access RH	11 098	2 474	3 032	16 604	2 901	13 703

Services d'administration des achats

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Commissions</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
Services d'achat – administration	22	–	2 187	539	2 748	2 736	12

Tableau D

Ressources non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>	<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Produits provenant des contributions	459 999	437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(2 931)	(3 293)
Autres produits	38 568	42 977
Total des produits	495 636	477 183

<i>Charges</i>	<i>Activités de programme</i>		<i>Budget institutionnel</i>		<i>Autres</i>		<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>	<i>2013</i>	<i>2012 (montants retraités)</i>
Charges de personnel	108 728	102 956	109 414	103 756	323	(39)	218 465	206 673
Santé procréative et autres biens liés au programme	15 330	13 889	10	(130)	(1)	5	15 339	13 764
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	42 149	34 280	233	1	–	64	42 382	34 345
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	65 382	61 907	22 615	22 950	2 545	791	90 542	85 648
Services contractuels et spécialisés	74 316	87 386	3 322	4 283	287	90	77 925	91 759
Charges financières	269	311	12	8	–	–	281	319
Voyages	47 494	43 855	2 153	2 171	13	73	49 660	46 099
Amortissements	6 663	6 115	1 393	1 063	13	1	8 069	7 179
Dépréciation	4	–	–	–	–	–	4	–
Autres charges	4 742	4 568	(365)	49	212	(12)	4 589	4 605
Total des charges	365 077	355 267	138 787	134 151	3 392	973	507 256	490 391
Excédent							(11 620)	(13 208)

Tableau E
Ressources préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>	<i>Total</i>	
	2013	2012 (montants retraités)
Produits provenant des contributions	477 025	510 495
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	(6 378)	(7 371)
Autres produits	10 484	7 954
Total des produits	481 131	511 078

<i>Charges</i>	<i>Cofinancement</i>		<i>Administrateurs auxiliaires</i>		<i>Achats</i>		<i>Total</i>	
	2013	2012 (montants retraités)	2013	2012 (montants retraités)	2013	2012 (montants retraités)	2013	2012 (montants retraités)
Charges de personnel	25 104	23 313	4 427	6 561	2 324	1 737	31 855	31 611
Santé procréative et autres biens liés au programme	148 751	117 678	–	–	64	(3 918)	148 815	113 760
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	48 100	35 114	1	794	–	–	48 101	35 908
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	64 510	52 936	556	21	691	407	65 757	53 364
Services contractuels et spécialisés	74 008	71 715	–	22	72	156	74 080	71 893
Charges financières	423	177	–	–	–	–	423	177
Voyages	35 558	32 745	28	–	10	6	35 596	32 751
Amortissements	493	545	–	–	10	19	503	564
Dépréciation	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges	954	789	–	–	–	13	954	802
Total des charges	397 901	335 012	5 012	7 398	3 171	(1 580)	406 084	340 830
Excédent							75 047	170 248

14-55484 (F) 110814 130814



Merci de recycler 